Janvier 2019 - CM#09

Crémation
MAGAZINE

La Terre aux Vivants

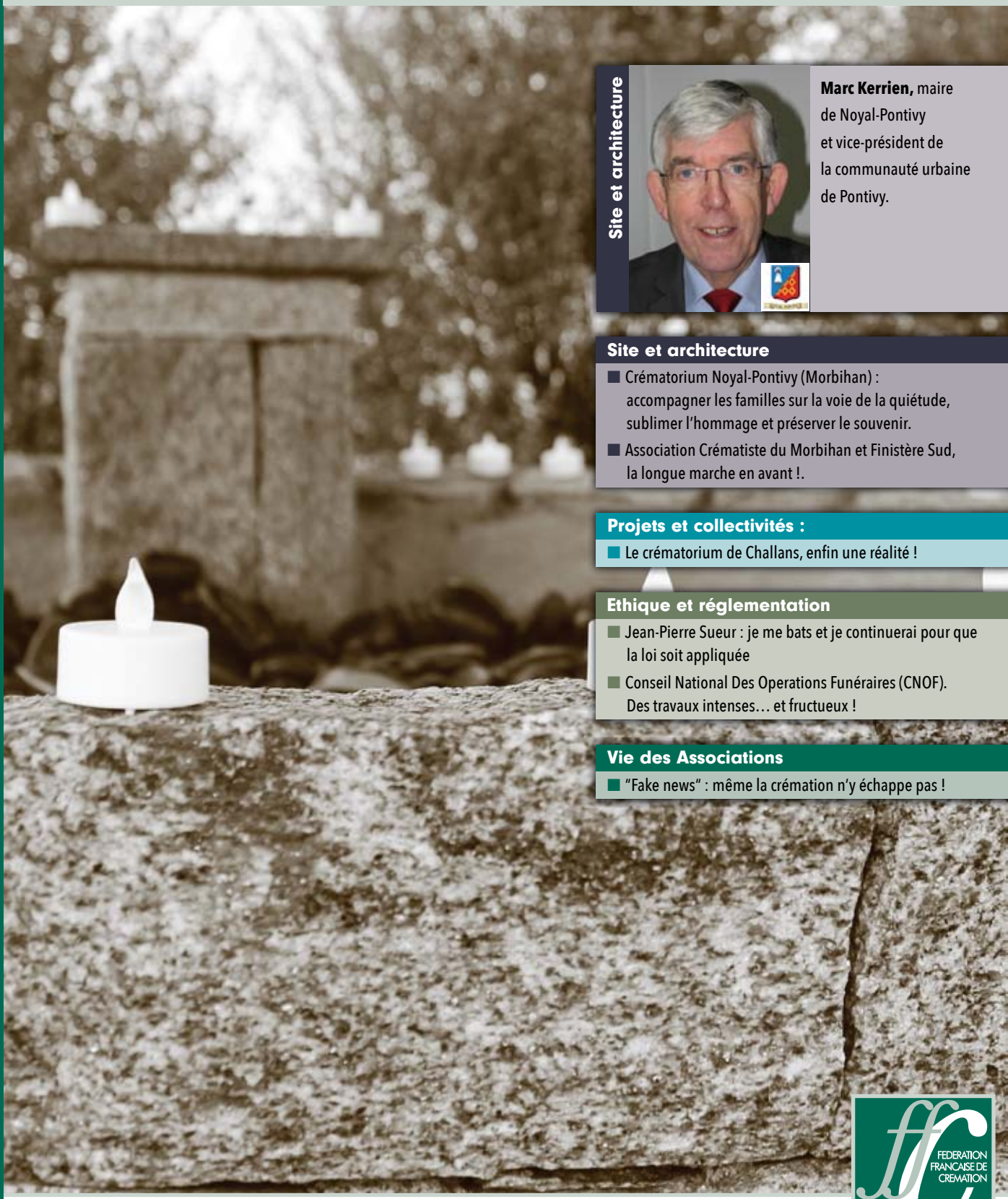

Site et architecture

Marc Kerrien, maire de Noyal-Pontivy et vice-président de la communauté urbaine de Pontivy.

Site et architecture

- Crématorium Noyal-Pontivy (Morbihan) : accompagner les familles sur la voie de la quiétude, sublimer l'hommage et préserver le souvenir.
- Association Crématiste du Morbihan et Finistère Sud, la longue marche en avant !.

Projets et collectivités :

- Le crématorium de Challans, enfin une réalité !

Ethique et réglementation

- Jean-Pierre Sueur : je me bats et je continuerai pour que la loi soit appliquée
- Conseil National Des Operations Funéraires (CNOF). Des travaux intenses… et fructueux !

Vie des Associations

- "Fake news" : même la crémation n'y échappe pas !

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Une liberté, un choix, une volonté…

ISSN 2554-2109

Damien Dutrieux nous a quittés

En ce mois de décembre nous est parvenue la funeste nouvelle du passage à l'éternité de Damien Dutrieux.

Les plus anciens d'entre nous se souviendront de cette stature, de son écoute et de sa capacité à argumenter. Damien était dans notre région Hauts-de-France et dans notre pays un homme connu, reconnu et respecté dans le domaine funéraire où il excellait.
Il a été maître de conférences à Lille et Valenciennes, enseignant à l'IEP (Instituts d'Études Politiques) de Lille et au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
Assemblée générale de la Fédération Française de Crémation (FFC) à Rouen, où nous avions évoqué le développement nécessaire des espaces cinéraires.
Damien Dutrieux m'avait sollicité pour préfacer l'un de ses ouvrages "La Commune et la Crémation" en 2002, réédité en 2009. Nous avions eu également l'occasion de faire connaître son livre "La Crémation" dans la collection "Droit mode d'emploi".
Damien, papa de six enfants, nous quitte à quarante-huit ans. C'est un homme de principes, un homme de valeurs, un humaniste qui s'en va. Après la cérémonie religieuse, la crémation s'est tenue à Wattrelos.
À son épouse, à ses enfants, à ses proches, notre amitié et notre soutien.

Maurice Thoré,
Ancien président de la FFC,
Président de l'UCE

Sommaire

Éthique et réglementation
Des avancées en termes de droit 4

Site et architecture
Marc Kerrien, maire de Noyal-Pontivy et vice-président de la communauté urbaine de Pontivy, délégué aux équipements culturels et sportifs 6
Crématorium Noyal-Pontivy (Morbihan) : accompagner les familles sur la voie de la quiétude, sublimer l'hommage et préserver le souvenir 9
Association Crématiste du Morbihan et Finistère Sud, la longue marche en avant ! 12

Projets et collectivités
Le crématorium de Challans, enfin une réalité ! 15
Saint-Étienne/Forez : le crématorium de Montmartre est opérationnel ! 16
Une Toussaint 2018 en Rhône-Alpes riche d'une cérémonie du souvenir et de trois journées "Portes ouvertes" 18
Crématorium de La Roche-sur-Yon : la cérémonie du "Temps de mémoire" 20
Journées du Souvenir aux crématoriums de Tulle et Ajain dans le Limousin 20

Dossier et bibliographie
L'humusation… une nouvelle pratique funéraire ? 21
L'humusation, une histoire belge ? 22

Éthique et réglementation
Projet de création d'un comité d'éthique au crématorium d'Ajain en Creuse 24
À quand des funérailles républicaines ? 25
Jean-Pierre Sueur : je me bats et je continuerai pour que la loi soit appliquée 26
Conseil National Des Operations Funéraires (CNOF) Des travaux intenses… et fructueux ! 28

Vie des associations
"Fake news" : même la crémation n'y échappe pas ! 30

Hommages et portraits
Mino Montanari, une cérémonie crématiste très applaudie 31

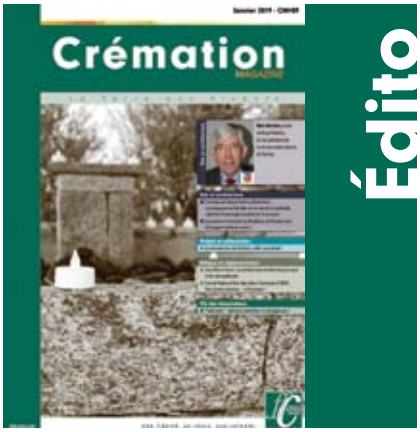

Édito

Liberté, égalité, fraternité…
des valeurs à défendre

En ce début d'année, je tiens à formuler des vœux qui vont sans doute paraître banaux, mais qui ont une grande importance à nos yeux.
Des vœux de santé car, sans elle, on ne réalise rien,
Des vœux de justice car, sans elle, on augmente les fractures sociales,
Des vœux de fraternité car, sans elle, on rejette l'autre, l'étranger, le différent, on ferme les portes au "vivre ensemble", on rejette la faute sur l'autre et on subit les assauts des populistes et des dogmes d'où qu'ils viennent…
La Fédération Française de Crémation continue de porter ses valeurs, de croire en nos idéaux républicains, liberté, égalité, fraternité, qui symbolisent et garantissent encore l'existence et la préservation de nos acquis, la victoire de nos idées et de nos combats.
Face aux menaces actuelles et au repli sur soi, nous les crématistes, avons toujours défendu les libertés individuelles et collectives sans faille, avons toujours été présents pour conseiller, soutenir et défendre les familles sans aucun intérêt mercantile.
Affirmer haut et fort que nous sommes des bénévoles, oui n'en déplaise à certains, je l'écris ici car, récemment un représentant syndical m'interpellait en demandant ce que cela voulait dire aujourd'hui d'être bénévole ? Quelle honte et quelle tristesse d'entendre de tels propos de la part de quelqu'un, salarié, censé représenter et défendre les plus fragiles ! Oui, nous sommes des bénévoles engagés !
Affirmer haut et fort nos convictions, nous le ferons toujours n'en déplaise à d'autres. Malgré le récent recul du Sénat, qui a rejeté la proposition de loi sur les funérailles républicaines, votée par l'Assemblée nationale et, de ce fait, la mise à disposition d'une salle pour les cérémonies civiles, nous continuerons à porter et revendiquer ce message pour toujours plus d'égalité devant la mort. Nous sommes loin du compte en effet.
Le mouvement crématiste n'est pas dépassé. La crémation est certes vulgarisée, mais elle doit rester dans le domaine du service public et ne pas devenir que « l'affaire » du privé. Pour preuve cette récente tentative d'une société, sollicitant une modification de réglementation pour être autorisée à créer un cimetière privé. Nous nous y opposerons toujours !
Nos cimetières doivent rester des lieux publics et laïcs, cette laïcité qui nous est chère et indéfectible, comme l'est notre République.
Alors oui, la Fédération Française de Crémation (FFC) puise sa forte légitimité au cœur des associations fédérées qui s'engagent, qui conseillent en toute probité et transparence, dans le cadre d'un exercice citoyen et solidaire.
Oui la FFC a encore des combats à mener pour que les obsèques par crémation restent dignes, pour que les volontés des personnes soient appliquées, pour que les funérailles soient le moins onéreuses possibles et pour que les libertés acquises ne soient pas remises en cause. Droit, libertés, égalité, encore un triptyque essentiel.
Le mouvement associatif a encore toute sa place, sa légitimité, sa représentativité dans notre société où l'humain doit primer. Alors, aux uns et aux autres, je réitère mes vœux : une année 2019 active, engagée, généreuse et solidaire. Ces vœux ne sont pas utopiques, ils aident à faire en sorte que l'Homme vive debout.

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC

Des avancées en termes de droit

1- Normalisation des cercueils

Enfin ! Depuis quelques années, nous attendons tous les textes relatifs aux nouvelles "normes" de cercueils. La question de la légalité des cercueils en carton nous est souvent posée face au refus de certains crématoriums de les accepter, voire d'appliquer une redevance différente.
Un décret du 08 novembre 2018 vient pour l'instant préciser deux éléments importants.
- D'abord, il remplace la nécessité d'un agrément ministériel par une attestation de conformité délivrée par un organisme accrédité.
- Ensuite, il précise dans son art. 1er que le "cercueil" doit être muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques : de résistance, d'étanchéité, de biodégradabilité lorsqu'il est destiné à l'inhumation ou de combustibilité lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Ces caractéristiques sont définies par arrêté des ministres chargés de la Santé et de l'Environnement, pris après avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) et du Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF).

Quelques remarques sur ces textes : il n'y a donc plus aucune référence au matériau, pas de distinction sur le bois, le carton ou autre matière. Et plus de référence non plus à une épaisseur minimale, que ce soit pour l'inhumation ou pour la crémation.
C'est donc ce fameux arrêté que l'on attend qui définira les caractéristiques nécessaires, notamment de combustibilité concernant le cercueil nécessaire à la crémation, et qui sortira probablement début 2019, on l'espère.

2- Bientôt des Accords Franco-Belges facilitant le transport des corps et la réalisation de la crémation !

Les familles et sociétés de pompes funèbres sont souvent confrontées à des difficultés lorsque le décès d'un proche a lieu à l'étranger avec rapatriement du corps en France. En effet, la législation impose que les défunts soient déposés dans des cercueils hermétiques composés de caisson en zinc, ce qui rend impossible la crémation souhaitée en termes de volontés (art. R. 2213-20 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).
En effet, le cercueil ne peut légalement être "réouvert" qu'après un délai de 5 ans (délai fixé dans l'art. R. 2213-42 du CGCT), sauf à ce que le procureur de la République autorise cette réouverture pour un transfert dans un cercueil adapté à la crémation, ce qui est du cas par cas.
Le rapatriement des ressortissants français décédés à l'étranger est soumis aux textes des conventions internationales dits de Berlin (1937) et Accords de Strasbourg (1973). Ces derniers impliquent que des conventions bilatérales peuvent néanmoins régler ces questions, et accorder des facilités plus grandes entre 2 pays membres de l'Union européenne.
C'est donc ce qui passé à travers un accord bilatéral qui a pu être signé entre la France et l'Espagne le 20 février 2017 (repris par un décret du 30 juin 2017 publié au JO le 02 juillet), qui permet le transfert des corps par voie terrestre via l'utilisation d'un cercueil en bois, et donc permet ainsi la crémation.
(Ceci dit, ce texte va compliquer les choses en termes de normes des cercueils avec notre brève ci-dessus, car il est mentionné dans ce décret que le cercueil doit être en bois d'une épaisseur d'au moins 20 mm concernant cet accord)
Prochainement, c'est avec la Belgique que la France devrait signer un accord bilatéral. En effet, les textes sont prêts, les ajustements opérés, cela facilitera donc les situations des familles transfrontalières nombreuses à étudier, travailler ou se loger sur ces territoires.
Il est vrai que ces questions ont aussi fait l'objet de nombreuses discussions au sein du CNOF, car la Fédération Française de Crémation (FFC) ainsi que les professionnels nous faisions les relais de ce qui paraissait une injustice, une inapplication anormale des volontés des défunts vis-à-vis de la loi sur les funérailles.
Nous vous informerons dès que ces textes seront sortis, mais il faudra veiller encore sur la situation des autres pays transfrontaliers, comme l'Italie ou l'Allemagne. Il reste encore en suspens la question liée aux transports aériens, par exemple les rapatriements de militaires ou de vacanciers.

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Citoyenne, indépendante, désintéressée

Fédération Française de Crémation - 50, rue Rodier- BP 411-09 - 75423 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01 45 26 33 07- mail : secretariat@cremation-ffc.fr - site : www.cremation-ffc.fr

CRÉMATION MAGAZINE est conçu et édité
par Groupe SLR ÉDITIONS & DESIGN
par délégation de la Fédération Française de Crémation
Tél. : 01 45 26 33 07
Groupe SLR Éditions & Design
SARL au capital de 8 000 €
Parc Faraday - Bât. 1
1, avenue Christian Doppler - 77700 Serris
SIREN : 449 439 629 000 55
Tel : + 33 (0)1 64 82 02 20
Fax : +33 (0)1 64 82 02 35

Comité éthique éditorial
Frédérique PLAISANT
Jo LE LAMER
Patrick LANÇON
Roselyne HUET
Nicole TAVARÈS
Jean-Louis DELARBRE
Alain ZANONE

Directrice de la publication :
Simone BATUT-LA RICHARDERIE
simone.laricharderie@orange.fr

Directrice des rédactions
Maud BATUT
maudbatut@wanadoo.fr

Chef de cellule conception/rédacteur en chef
Steve LA RICHARDERIE
slaricharderie@wanadoo.fr

Conseiller éditorial
Jérôme MANIAQUE

Journaliste, assistant de rédaction
Gil CHAUVEAU

Secrétariat de rédaction
Denis HUGOT

Service publicité & médias
Léonie BEL
contact@groupeslr.fr

Maquette et graphisme
Frédéric PETIT

Ont collaboré à ce numéro :
Suzanne BRODU, Jean-Louis DELARBRE,
Marie-Jo GABET, Patrick LANÇON, Jo LE LAMER,
Marc MAYER, Frédérique PLAISANT, Nicole TAVARÈS,
René VIRICEL.

Édition
Imprimerie IRS
27160 Bosc Roger en Roumois (Le).
Dépôt légal 1er trimestre 2019.
Parution trimestrielle.
N° CPPAP : 0922 G 81871
N° ISSN : 2554-2109

Les manuscrits et documents adressés à la revue et non publiés ne sont pas retournés à leurs auteurs. Les crédits photos sont mentionnés sur les articles correspondants. Les droits X sont réservés. Toute reproduction partielle ou totale des articles de CRÉMATION Magazine est soumise à une autorisation préalable de la direction de publication. En l'absence d'autorisation, celle-ci est prohibée.

© Janvier 2019 by
Groupe SLR Éditions & Design France
Tous droits réservés pour tous pays.

Sommes-nous les gardiens de l'éthique ?

Difficile question que celle-ci, car elle renvoie à d'autres concepts. Tout d'abord, il conviendrait de définir ce qu'est l'éthique. Souvent associée à la morale, l'éthique n'est pas un ensemble de valeurs ni de principes en particulier, c'est une réflexion argumentée en vue du "bien-agir". Aussi, l'éthique nous propose, à juste titre, de nous interroger sur ces valeurs et principes moraux qui devraient conduire nos actions dans différents domaines contextuels afin que nous agissions conformément à ceux-ci.

Premier questionnement : comment être gardiens de quelque chose qui se cantonne dans le champ de l'interrogation ? La morale pour sa part se réfère à un ensemble de valeurs et de principes dont le but est de séparer le bien du mal, le juste de l'injuste, l'acceptable de l'inacceptable. Il apparaît que nous soyons plus à l'aise pour définir un espace moral appliqué à notre objet social et, par extension, à des domaines parallèles et concomitants. Alors faisons-le !

Voici donc la planche tracée de nos futurs travaux pour 2019 : définir le champ moral crématiste et lui attribuer une territorialité ainsi qu'une mission bien comprise de tous. Or donc, commencer par bien dire qui nous sommes, et quels sont nos principes moraux généraux et valeurs appliquées contextuellement, contribuera à bien nous faire comprendre de nos interlocuteurs traditionnels. Unité de temps, unité d'action, unité du discours.

À l'usage, et dans bon nombre d'entretiens que nous pouvons avoir, avec des collectivités, des opérateurs funéraires, des gestionnaires de crématorium…, il apparaît qu'il y a autant de définitions du mouvement crématiste que d'interlocuteurs. Problème. Le mouvement crématiste est ancien, ce qui ne veut pas dire qu'il est vieux. Le message qu'il porte est au contraire d'une extraordinaire actualité. Ce qui a évolué dans le temps ne réside pas dans les valeurs et les hommes, mais dans les moyens de communication qui aujourd'hui sont tous synonymes de "temps réel" et d'instantanéité universelle.

Nous devons admettre que notre faiblesse réside pour une part dans l'adaptation permanente à ces nouvelles technologies, mais également dans la méconnaissance profonde de qui nous sommes réellement. Nous ne sommes pas des associations de retraités ancrés sur de vieilles lunes, où d'aucuns aimeraient nous cantonner. Nous sommes des femmes et des hommes de principes, nous exprimons les valeurs universelles de solidarité et de partage. La fraternité porte nos paroles, le respect des autres et de nous-mêmes guide nos pas.

Ces valeurs, nous les traduisons au quotidien par l'information éclairée du libre choix que nous avons d'écrire notre destinée dont nous sommes les artisans. Nous accompagnons les familles en deuil dans et pour le respect de leurs volontés, nous représentons et assistons celles et ceux qui réclament un conseil loyal et indépendant en matière funéraire. Nous sommes des crématistes, et nous sommes fiers de ce que nous portons, avec engagement, honneur et probité.

Aujourd'hui, il est grand temps de rappeler à tous, avec permanence, force et vigueur, ce que nous revendiquons au sein de nos assemblées. Au travail !

Maud Batut
Directrice des rédactions

Crémation Magazine n° 09 / Janvier 2019

Marc Kerrien, maire de Noyal-Pontivy et vice-président de la communauté urbaine de Pontivy, délégué aux équipements culturels et sportifs

Alors que le crématorium n'était encore qu'un projet, Marc Kerrien était premier adjoint de Michel Houdebine à la mairie de Noyal-Pontivy. Ce n'est qu'en 2014 qu'il lui succédera en tant que maire de la commune, et, conscient à la fois des évolutions sociétales et des attentes de ses administrés, fera de ce projet une réalité… Rencontre.

Crémation Mag. : M. Kerrien, tout d'abord, en tant que premier adjoint, puis, à partir de 2014, en temps que maire, vous avez participé à l'ensemble des étapes qui ont ponctué la genèse du crématorium de Noyal-Pontivy… Pouvez-vous nous en dire quelques mots ? Ce projet était-il nécessaire, ou alors, était-il consécutif à une attente particulière des administrés ?

Marc Kerrien : Bien sûr, avec plaisir. Lorsque l'on est élu d'une commune "rur-baine" de près de 4 000 habitants, elle-même implantée dans un bassin qui compte près de 45 000 habitants, lorsque l'on est attentif au évolution sociétale, et surtout, lorsque l'on a la volonté de répondre aux besoins et autres demandes de ses administrés…, on se doit de mener une réflexion productive afin de prendre les bonne discisions au bon moment.

Marc Kerrien,
maire de Noyal-Pontivy
© Pontivy journal

Le projet du crématorium de Noyal-Pontivy en est une belle illustration. L'attente était bien là, et pour cause, les habitants de l'aire urbaine de Pontivy devaient précédemment parcourir, au minimum, plus de 60 km pour avoir accès à l'équipement de crémation le plus proche… Disposant déjà à l'époque, dans la commune, d'un funérarium, c'est tout naturellement que nous nous sommes renseignés, dès 2009, auprès des professionnels funéraires locaux, sur la nécessité et la viabilité d'un équipement de crémation de proximité.

… EN 2010, LES PREMIÈRES DÉMARCHES OFFICIELLES ONT ÉTÉ ENTAMÉES, ET NOUS NOUS SOMMES MIS EN QUÊTE D'UNE STRUCTURE FUNÉRAIRE POUR NOUS ACCOMPAGNER DANS CE PROJET.

C'est ainsi qu'en 2010, les premières démarches officielles ont été entamées, et nous nous sommes mis en quête d'une structure funéraire pour nous accompagner dans ce projet.

CM : Dans votre cahier des charges, aviez-vous opté, d'emblée, pour un équipement disposant d'une ligne de filtration ?

MK : Absolument, nous voulions un équipement qui soit en complète adéquation avec les futures normes qui allaient entrer en vigueur fin 2018… De plus, ce n'est pas le genre d'équipement que l'on installe de façon récurrente, aussi, il nous semblait aberrant de ne pas avoir recours aux dernières technologies en matière de filtration que nous proposait la société ATI Environnement.

… NOUS AVIONS PRÉVU UNE ENVELOPPE AU REGARD D'UNE INSTALLATION COMPLÈTE ET AUX NORMES QUI ANTICIPAIT, EN TOUS POINTS, LA RÉGLEMENTATION QUI ALLAIT NOUS ÊTRE IMPOSÉE PLUS TARD.

En effet, procéder à l'installation du crématorium puis à sa mise en service pour, dans les deux à trois ans qui allaient suivre, le mettre hors service pour une mise aux normes qui pouvait être faite dès le départ, ne nous semblait pas être le bon choix. Alors, d'aucuns diront que cela impose des contraintes budgétaires, et ils ont raison…, mais nous avions prévu une enveloppe au regard d'une installation complète et aux normes qui anticipait, en tous points, la réglementation qui allait nous être imposée plus tard.

Qui plus est, ce crématorium répond à une véritable attente de nos administrés, elle-même consécutive à une évolution sociétale d'ampleur. Le stopper pour ce type de raison aurait forcement généré des nuisances, de l'incompréhension

et du mécontentement dans un moment difficile de la vie pour les familles.

CM : Le respect des futures normes semblait être l'un des points clés de votre cahier des charges. Pour le reste du projet, aviez-vous d'autres attentes particulières, ou vous êtes-vous plutôt laissé guider par les différents intervenants tout en excluant ce qui ne convenait pas ?

MK : Nous avons tout d'abord rencontré Le Choix Funéraire par l'intermédiaire des pompes funèbres Le Boëdec, qui en assurent aujourd'hui la gestion, puis la société Atrium, qui s'était, quant à elle, chargée de la construction. D'emblée, nous avons fait confiance à nos interlocuteurs… c'est vraiment quelque chose qui s'est fait naturellement.

Ensuite, disposant déjà d'un terrain communal pouvant accueillir l'infrastructure, sur les conseils d'Atrium, nous avons laissé carte blanche à Pierre Sentenac du cabinet d'architecture " LA FACTORY 121" pour ce qui était du bâtiment et de son implantation.
Ça n'a pas été très long, puisque le premier projet produit nous a séduits d'emblée, notamment grâce à ce toit végétalisé dont la grande pente, allant jusqu'au sol, rejoignait la terre. De même, les grandes baies vitrées qui lui sont opposées laissent entrer une lumière des plus apaisantes dans la salle de cérémonie. Outre une intégration parfaite de l'édifice au site, ce genre de détail lui confère également du sens et une symbolique très forte.

Aussi, pour finir de répondre à votre question, bien qu'ayant, auparavant, fait la visite de plusieurs crématoriums, nous n'avions pas d'attente précise en matière d'aménagement. Nous estimions, et cela s'est vérifié, que le cabinet d'architectes ferait cela beaucoup mieux que nous.

CM : L'Association crématiste locale vous a-t-elle également accompagné ?

MK : Oui ! Vous savez, je pense beaucoup de bien des associations de ce type, car, bien souvent, elles naissent de l'intérêt commun et de l'engagement d'un groupe de personnes pour un sujet et/ou une cause. Dès lors, j'ai beaucoup apprécié l'approche, l'accompagnement et le soutien des représentants locaux de la Fédération Française de Crémation (FFC) tout au long du projet.

Aujourd'hui encore, j'entretiens d'excellentes relations avec madame Chantal Crénol, l'actuelle présidente de l'AC du Morbihan et Sud Bretagne. Nous travaillons d'ailleurs de concert pour la mise en place d'un comité d'éthique au sein de notre crématorium. Ce dernier n'a pas encore d'existence officielle…, mais cela ne serait tarder, ce retard étant simplement dû à des ajustements administratifs consécutifs au rachat successif d'Atrium par Suez, puis par le groupe OGF.

… J'AI BEAUCOUP APPRÉCIÉ L'APPROCHE, L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN DES REPRÉSENTANTS LOCAUX DE LA FFC TOUT AU LONG DU PROJET.

CM : Outre ce comité d'éthique en devenir, des événements sont-ils régulièrement organisés ?

MK : Deux événements sont principalement organisés chaque année. Le premier, ce sont les journées dites "Portes ouvertes" qui offrent la possibilité aux administrés de découvrir les installations et de s'informer au sujet de la crémation dans un contexte hors deuil, et, de fait, beaucoup plus serein et détendu. Je dois avouer que ces journées ont chaque année beaucoup de succès, la curiosité et/ou l'intérêt des habitant du bassin de Pontivy aidant.
C'est bien là que l'on prend conscience de toute l'ampleur de cette évolution sociétale qu'est la crémation.

Le second événement, comme vous devez bien vous en douter, est une "Cérémonie du souvenir" organisée pour les familles à l'occasion de la Toussaint.

CM : Combien de personnes environ optent pour la crémation dans le bassin de Pontivy ?

MK : Très objectivement, je pense que nous sommes en dessous de la moyenne nationale, avec un taux d'environ 25 %. Mais, je peux l'observer chaque année depuis l'ouverture du site, les mentalités évoluent et le choix de la crémation est en forte augmentation. Nous devrions rapidement nous aligner sur le national.

... JE PEUX L'OBSERVER CHAQUE ANNÉE DEPUIS L'OUVERTURE DU SITE, LES MENTALITÉS ÉVOLUENT ET LE CHOIX DE LA CRÉMATION EST EN FORTE AUGMENTATION.

CM : Lors du montage et de la réalisation du projet, vous avez dit avoir fait le choix de la confiance. Est-ce toujours le cas aujourd'hui pour ce qui concerne la gestion et l'exploitation des installations ?

MK : Dans les faits, il y a deux niveaux de relations. Il y a la délégation de service où chacune des parties a un rôle officiel, clairement défini par un texte de loi. Sur cette partie, je respecte totalement l'implication et le travail d'OGF, et je ne m'en mêle d'aucune façon. Comme je le dis souvent, si je n'ai aucune plainte sur quelque sujet que ce soit concernant le crématorium, c'est que le travail est bien fait. Il faut bien être conscient que le bureau d'un maire, surtout sur ces sujets, pourrait très rapidement s'apparenter à un bureau des plaintes, donc, pas de nouvelle… bonne nouvelle.

Ensuite, il y a l'humain, et de ce point de vue, je suis beaucoup impliqué de par une relation en flux tendu avec les différents intervenants qui œuvrent quotidiennement au sein du crématorium. Ce type de relation nous autorise une véritable anticipation des risques, de même qu'un solutionnement rapide des problèmes lorsqu'ils surviennent.

Nous travaillons toujours aujourd'hui avec cette même volonté de confiance et de respect, c'est essentiel.

CM : Des associations de riverains se sont-elles opposées au projet ou s'y opposent-elles aujourd'hui ?

MK : Non, comme je vous l'ai dit, ce crématorium était le fruit d'une véritable attente de la part des administrés. Le seul point qui serait à évoquer serait la stupéfaction d'une petite dizaine de personnes quant à l'emplacement choisi… mais sans aucune animosité.
En effet, le terrain dont nous disposions se trouvait dans une zone d'activité. Mais le temps nous a donné raison, notamment du fait que l'emplacement est plutôt bien desservi et ne souffre d'aucun problème de stationnement. Pour le reste, si certains pouvaient nourrir quelques craintes, notamment en matière de rejet, les journées "Portes ouvertes" et la visite des installations leur ont apporté les réponses nécessaires.

... CE CRÉMATORIUM ÉTAIT LE FRUIT D'UNE VÉRITABLE ATTENTE DE LA PART DES ADMINISTRÉS.

CM : M. Kerrien, pour conclure, y a-t-il une dernière information que vous souhaiteriez nous communiquer… un projet d'évolution, peut-être ?

MK : Effectivement, nous travaillons actuellement à l'agrandissement du parking, notamment du fait de l'augmentation des cérémonies civiles au sein du crématorium, qui engendre une forte affluence de personnes. Enfin, un nouveau funérarium devrait prochainement voir le jour, juste en face du crématorium, et ce, afin de pouvoir proposer une offre complète de services aux habitants de Noyal-Pontivy.

Steve La Richarderie

© La Factory 121

Crématorium Noyal-Pontivy (Morbihan) : accompagner les familles sur la voie de la quiétude, sublimer l'hommage et préserver le souvenir

Équipement de proximité, imaginé comme un havre de paix visant à apaiser les familles endeuillées, le crématorium de Noyal-Pontivy a choisi de pratiquer au mieux l'accueil et l'accompagnement des êtres touchés par la perte d'un proche, cela dans un cadre moderne et sobre, empli de sérénité.

C'est une histoire peu commune qui débute, il y a quelques années, à Pontivy. En effet, issu d'une volonté de la mairie d'avoir un crématorium de proximité sur son territoire, celui-ci est construit par la société Atrium (filiale d'OGF) – financeur du projet à hauteur de deux millions d'euros – qui partage la délégation de service public de 25 ans avec les Pompes Funèbres Le Boëdec Le Choix Funéraire. C'est cette dernière qui en assure la gestion via son référent Laurent Pichonnet.

Les travaux débutent en 2015, l'équipement fonctionne dès la mi-décembre 2016 et il est inauguré en février suivant. Conçu en respectant certaines normes écoresponsables, ce bâtiment de 600 m² est implanté sur un terrain communal de 7 250 m², situé dans le parc d'activités du Burenno à Noyal-Pontivy, le long de la D2. Il bénéficie d'un environnement calme et campagnard, et est très facile d'accès.

"Il s'agissait ici de répondre à un besoin de proximité. Nous sommes au centre de la Bretagne, et la couverture géographique correspond à une partie du Morbihan et des Côtes-d'Armor, sachant que les crématoriums les plus proches sont Saint-Brieuc, Carhaix-Plouguer, Montfort-sur-Meu ou encore Lorient. Il fallait réduire les distances qui sont toujours éprouvantes dans ces moments douloureux de deuil", précise Laurent Pichonnet, référent du crématorium.

■ Modernité, sobriété et respect des familles

Les espaces du crématorium de Noyal-Pontivy sont composés, pour la partie "public", d'un grand hall d'entrée avec les accès aux principaux bureaux (personnel, direction, réception familles, etc.), une salle de cérémonie (jusqu'à 90 places assises, équipée d'un grand écran vidéo et de connexions informatiques), une petite salle – intime – de visualisation de l'introduction du cercueil visible par report sur écran vidéo (sachant que celle-ci peut être diffusée dans la salle de cérémonie).

Il est à noter que l'un des murs de la salle d'introduction, celui-ci étant situé en face la

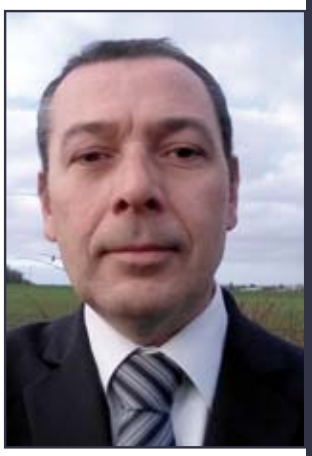

Laurent Pichonnet.

"IL S'AGISSAIT ICI DE RÉPONDRE À UN BESOIN DE PROXIMITÉ. [...] IL FALLAIT RÉDUIRE LES DISTANCES QUI SONT TOUJOURS ÉPROUVANTES DANS CES MOMENTS DOULOUREUX DE DEUIL."

© La Factory 121

caméra vidéo et perpendiculaire à la porte du four, est recouvert d'une fresque réalisée par un artiste peintre, représentant la nature (forêt verdoyante, chemin et ciel luminescent au lointain). Sont également disponibles pour les familles un salon de convivialité (avec possibilité de faire appel au traiteur local) et une salle de remise des urnes.

Côté équipement technique, c'est ATI Environnement qui a fourni le four XXL (et bien sûr la ligne de filtration de dernière génération) et en a assuré l'installation. Afin de permettre l'évolution de l'équipement, l'emplacement d'un deuxième appareil de crémation a été prévu.

Concernant les revêtements et la décoration générale, des tonalités claires et douces (blanc, crème, gris clair, bordeaux léger ; ou café au lait pour les bancs de la salle de cérémonie) ont été choisis ainsi que des matériaux chaleureux et apaisants comme le bois, apportant une note à la fois naturelle et écologique. Une mise en valeur lumineuse est assurée par la présence de nombreuses ouvertures et de grandes baies vitrées.

■ Une démarche écoresponsable

Quant au bâtiment, d'une architecture sobre, jouant d'un dessin à la géométrie épurée, il se fait remarquer (mais sans excès), pour moitié de son ensemble, par un toit végétalisé en pente, à l'inclinaison douce, couvrant du faîte jusqu'au sol. En plus de cette option écoresponsable, une récupération de la chaleur émise par le four est réalisée afin, notamment, d'alimenter le ballon d'eau chaude de l'établissement.

... D'UNE ARCHITECTURE SOBRE, JOUANT D'UN DESSIN À LA GÉOMÉTRIE ÉPURÉE, IL SE FAIT REMARQUER [...] PAR UN TOIT VÉGÉTALISÉ EN PENTE, À L'INCLINAISON DOUCE...

Autour de l'édifice, la campagne environnante apporte un complément de sérénité et, tout proche du crématorium, a été créé, dans ce cadre paisible et propice au recueillement, un puits de dispersion entouré de discrets éléments de mobilier utiles et décoratifs, et de plantations en cours de "pousse".
Très attaché à la proximité et à l'entretien des relations avec la population, dès la première année de fonctionnement était organisée une journée du souvenir, qui a eu lieu le 17 novembre dernier. Une quinzaine de familles étaient présentes, ainsi que l'association des crématistes du Morbihan, la JALMALV (Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie), des représentants des anciens combattants, des musiciens (trompettistes, une sonneuse de cornemuse en extérieur (voir photo)). Une collation a permis ensuite de rassembler l'ensemble des participants pour un agréable moment de convivialité. Le lendemain se déroulait la journée "portes ouvertes".
"Cette dernière a un impact intéressant sur les personnes désireuses d'en savoir plus sur la crémation. En effet, à plu-

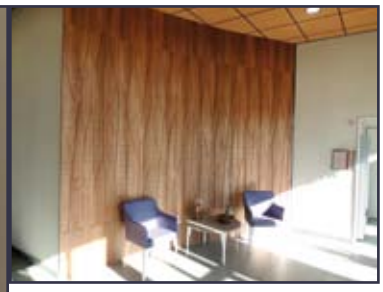

sieurs reprises, des familles, en plus de se renseigner sur le procédé lui-même, ont souhaité visiter l'espace où se trouvent les équipements de crémation. Nous nous sommes retrouvés à faire les "guides" d'une visite à la découverte d'installations qui font moins "peur" aujourd'hui, tout le monde ayant connaissance de cette augmentation de la crémation qui se produit actuellement. Même en Bretagne, réputée plus traditionnelle que d'autres régions, l'intérêt croît pour ce type d'obsèques."

■ Évoluer pour une toujours meilleure qualité des prestations

Laurent Pichonnet et son équipe, dans un esprit de permanente amélioration de la qualité des services proposés, mettent tout en œuvre pour faire évoluer certains aspects de l'établissement de Noyal-Pontivy. Dans les projets en cours, aura lieu d'ici peu la mise en place d'un comité d'éthique en étroite collaboration avec, notamment, l'association crématiste locale. Sont également prévus de nouveaux apports technologiques, particulièrement dans le domaine de la diffusion audio-vidéo. En effet, le constat ayant été fait que les cérémonies comportent de plus en plus de monde (allant parfois jusqu'à plus de 400 personnes), celle-ci va être déployée aussi dans le hall d'accueil pour les cas où la salle dédiée ne serait plus suffisante en matière de places, une partie des présents devant rester dans le hall.

Imaginé au départ dans un esprit de proximité, le crématorium de Noyal-Pontivy a atteint son objectif. Dans un contexte favorable, avec une municipalité toujours coopérative et dynamique, des associations bienveillantes, de plus en plus d'opérateurs funéraires sont utilisateurs de l'équipement, et la zone d'influence prend chaque année toujours plus d'importance (environ 45 km à la ronde), sur le Morbihan mais également sur le département des Côtes-d'Armor limitrophe. Aujourd'hui, le nombre moyen de crémations est d'environ 300 par an.

Gil Chauveau

DANS LES PROJETS EN COURS, AURA LIEU D'ICI PEU LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC, NOTAMMENT, L'ASSOCIATION CRÉMATISTE LOCALE.

Association Crématiste du Morbihan et Finistère Sud, la longue marche en avant !

Il est vrai que le monde associatif subit les contraintes socio-économiques de l'époque, et que la notion d'engagement n'est plus ce qu'elle était il y a une trentaine d'années. Réseaux sociaux, climat économique perturbé, lassitude du bénévolat, il y aurait beaucoup à dire. Fort heureusement, il existe encore des personnes passionnées, et donc passionnantes, pour qui l'engagement est un souci désintéressé du bien d'autrui, que rien ne doit pouvoir contrarier. C'est toute la fierté du mouvement associatif, même si, pour beaucoup, "le moule" est cassé. Rencontre avec Chantal Crénol, présidente de l'Association Crématiste du Morbihan et Finistère Sud.

La voix claire, le verbe précis, dès les premières phrases, vous avez le sentiment de partager les valeurs de Chantal Crénol et de la connaître depuis toujours. Chez elle, l'engagement signifie quelque chose, il y a une volonté qui s'exprime, une certitude sereine d'œuvrer pour l'intérêt général et le bien commun. Présidente de l'Association Crématiste (AC) du Morbihan et du Finistère Sud, elle se prête volontiers au jeu des questions/réponses, toujours positive et déterminée.

CRÉMATION Magazine : À l'aube de 2019, y a-t-il encore un avenir pour les Associations Crématistes ?

L'ADDITION DES DIFFÉRENCES FAIT QUE CE QUE NOUS ENTREPRENONS EST UNE VASTE CHAÎNE SOLIDAIRE ET INTEMPORELLE, BÉNÉVOLE…

Chantal Crénol : Avant de répondre à cette question, je crois qu'il est bon de définir ce qu'est une association. Il y a certes un objet social, une motivation première qui conditionne le rassemblement d'individualités autour d'une cause. Le plus important réside dans l'humain. Une association est une conjugaison de femmes et d'hommes qui ont plaisir à se retrouver et à travailler ensemble à l'accomplissement d'une tâche d'intérêt général. L'addition des différences fait que ce que nous entreprenons est une vaste chaîne solidaire et intemporelle, bénévole et gratuite et que, parce que nous traversons des périodes difficiles, nous créons un espace solidaire, fraternel et personnalisé.

Je dirais donc, oui, il y a un avenir pour le tissu associatif, mais cet avenir passe par une adaptation aux réalités contemporaines. Nous devons, quels que soient nos âges respectifs, apprendre à communiquer avec les moyens actuels de diffusion de l'information, nous devons également faire notre introspection et conduire des actions correctives et d'amélioration pour rendre notre mouvement plus attractif pour le plus grand nombre. Notre Association est issue de la fusion en 2012 de deux Associations crématistes, comporte près de 250 adhérents avec une gouvernance de douze administrateurs très actifs. Il est à noter que notre financement est issu exclusivement de nos cotisations.

CM : Justement, quelles sont les priorités de l'AC du Morbihan et Finistère Sud ?

CC : Elles sont nombreuses, néanmoins, certains points sont particulièrement préoccupants. Nous constatons chaque jour une méconnaissance de la part de notre représentation élue départementale et locale de la loi L. 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire. Cette méconnaissance des textes n'est pas seulement le fait des élus ; du côté de certains opérateurs funéraires, il existe également des zones blanches. La conséquence directe de ce vide s'impacte sur les familles en deuil. Notre devoir est donc de mettre en œuvre des moyens d'information et de vulgarisation autour d'un texte qui a dix années d'existence. Sans cesse, nous devons remettre le métier sur l'ouvrage. Informer, convaincre, rassurer, et parfois, selon les circonstances, exiger.

Chantal Crénol, présidente de l'AC du Morbihan et Finistère Sud.

Une autre priorité, que nous mettons en œuvre depuis plu-

sieurs années, réside dans le rapprochement avec des associations complémentaires de la nôtre ou qui interviennent dans le domaine de la fin de vie ou de la mort. C'est ainsi que nous établissons des liens d'amitié et de partage avec les associations de soins palliatifs, d'accompagnement des personnes endeuillées, de fin de vie dans la dignité, mais également le don d'organes et de tissus humains, des professionnels de santé avec le groupement CHBS-Centre Hospitalier Bretagne Sud. C'est ainsi que nous participons le 21 janvier, comme chaque année, à une table ronde organisée par l'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) dans le cadre de la promotion 2018/2019 des aides soignants, où la problématique décès, rituels et religions sera débattue.

Nous sommes aussi intéressés par les travaux de "coexister", une association œcuménique et laïque, proche des jeunes, les adhérents ont moins de 30 ans

NOUS ALLONS D'AILLEURS PROMOUVOIR UN GROUPE DE RÉFLEXION AUTOUR DE LA MORT, AFIN DE RASSEMBLER L'ENSEMBLE DE CES ASSOCIATIONS OU MOUVEMENTS DANS UNE STRUCTURE INFORMELLE…

et sensibilisent aux notions de partage quelle que soit l'origine, la confession ou la philosophie. Nous allons d'ailleurs promouvoir un groupe de réflexion autour de la mort, afin de rassembler l'ensemble de ces associations ou mouvements dans une structure informelle qui sera en mesure d'initier des actions et conférences-débats avec le public sur notre région.

CM : Une forte volonté pédagogique émane de l'AC du Morbihan et Finistère Sud. Comment se traduit-elle concrètement ?

CC : Je soulignais les carences relatives à la loi L. 2008-1350 et la nécessité d'avoir une information détaillée en direction des diverses représentations élues. Les familles entrent bien entendu dans ce cadre. Pour elles, la problématique est quelque peu différente. Notre mission est de les accompagner afin que leur libre choix soit respecté, et que les obsèques soient dignes et de qualité dans un contexte économique supportable. La défense de leurs intérêts matériels et moraux entre bien entendu dans le champ de nos actions.

NOUS SOMMES DONC TRÈS PROCHES DE NOS ADHÉRENTS, ET LEUR APPORTONS LE CONSEIL NÉCESSAIRE AFIN QUE L'ÉTAPE DES OBSÈQUES SOIT UNIQUEMENT CELLE DE LA DIGNITÉ…

Nous sommes donc très proches de nos adhérents, et leur apportons le conseil nécessaire afin que l'étape des obsèques soit uniquement celle de la dignité et non pas un problème financier de plus pour les familles. Choix des fournitures ou services, prestations facultatives

ou obligatoires, devis type… autant de points décisifs où notre conseil permet d'éviter de possibles dérapages.

IL Y A DONC UN RÉEL TRAVAIL D'INFORMATION AUPRÈS DES FAMILLES ET DES ÉLUS À EFFECTUER POUR UNE ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CIMETIÈRES AINSI QUE LEUR APPLICATION DANS LA SÉRÉNITÉ.

D'autre part, notre action porte également sur l'application des textes au niveau des cimetières, où certains jardins du souvenir, lorsqu'ils existent, deviennent des espaces où fleurissent plaques et ex-voto, dénaturant ainsi l'objet du lieu. Il y a donc un réel travail d'information auprès des familles et des élus à effectuer pour une actualisation des règlements intérieurs des cimetières ainsi que leur application dans la sérénité.
Enfin, il existe un point important de notre action : notre présence dans différents comités d'éthique et de concertation, pour ce qui est de la gestion et de l'exploitation des différents crématoriums de notre région. Si ces équipements existent aujourd'hui, l'action du mouvement crématiste y est pour beaucoup. Le mode de gestion, directe ou par Délégation de Service Public (DSP), doit s'accompagner du regard d'un certain nombre de représentants qualifiés de la société civile. Les AC sont compétentes pour porter cette parole à quelque niveau que ce soit. C'est notamment le cas pour le crématorium de Noyal-Pontivy, cogéré par "Le Choix Funéraire" et le "Groupe OGF". Nous appelons de nos vœux la mise en place d'un comité d'éthique sur ce jeune crématorium inauguré fin 2016.

Nous pratiquons un dialogue très ouvert avec les secteurs privé et public afin d'obtenir ou de maintenir un service funéraire exemplaire au service des familles. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'émergence de belles réalisations, de travaux d'embellissement des structures existantes, de la mise en place de nouvelles fonctionnalités, comme c'est le cas sur notre territoire morbihannais/finistérien et dans les départements bretons limitrophes.

CM: La crémation est donc un combat gagné ?

CC : Oui et non. Oui si l'on considère la couverture du territoire national avec 187 crématoriums ouverts ou en passe de l'être ; et non si l'on se place sur le plan de l'information législative et réglementaire, le respect du libre choix des familles, l'application de tarifications justes et définies par l'application sans réserve de la disposition "devis type"…
Le combat est loin d'être achevé, bien au contraire. Avec la généralisation des moyens de communication, on assiste à un phénomène inquiétant : "la sensibilité réactive temporaire".

On veut bien sauver la planète, mais pas plus de huit jours… ce zapping de l'émotion est ressenti pour tous les sujets d'actualité, catastrophes naturelles, conflits, épidémies, génocides… Ce que l'on appelle "grandes causes" est en réalité un CDD de l'émotion. Un clou chasse l'autre. Or donc, pour notre part, notre action est permanente, réfléchie, en considération du seul intérêt général et bien commun des populations. Hormis le choix de la crémation comme mode d'obsèques et le respect de son cadre législatif et réglementaire, nous serons tous confrontés un jour ou l'autre à la douloureuse problématique de la fin de vie et de la disparition de nos proches. Cette période éprouvante à traverser sera ce que nous en ferons, c'est pourquoi les femmes et les hommes de notre AC du Morbihan et Finistère Sud ont fait le choix de la dignité et de l'engagement pour agir et non pas subir.

… POUR NOTRE PART, NOTRE ACTION EST PERMANENTE, RÉFLÉCHIE, EN CONSIDÉRATION DU SEUL INTÉRÊT GÉNÉRAL ET BIEN COMMUN DES POPULATIONS.

Il ne tient qu'à vous d'ouvrir le dialogue avec l'un de nos membres, simplement, avec générosité et esprit solidaire… la marque de la dignité.

Jérôme Maniaque

"NOUS RECYCLONS LES MÉTAUX ISSUS DE LA CRÉMATION"
OrthoMetals.
Entreprise familiale et leader sur le marché mondial de la récupération d'implants orthopédiques, OrthoMetals est depuis plus de 20 ans votre partenaire fiable, certifiée ISO9001-14001. 1 250 crématoriums dans le monde dont plus de 170 en France nous font confiance.
RECYCLE GARANTIT SOUTIENT
ENSEMBLE NOUS SOUTENONS UNE ACTION HUMANITAIRE
Contactez-nous
OrthoMetals France
Miriam Briss
www.orthometals.fr
contact@orthometals.fr
+ 336 15 48 01 08

Le crématorium de Challans, enfin une réalité !

C'était un projet très attendu, de commissions en phases préliminaires d'études, les étapes furent studieuses, plusieurs mois de points de passage obligatoires pour enfin arriver à l'annonce tant attendue, la délibération salvatrice du conseil municipal, votée à l'unanimité : Challans aura bien un crématorium à l'aube de 2021 !

Les obsèques crématistes sont entrées dans la vie courante des collectivités locales et territoriales, mais surtout dans les attentes des populations. Il est vrai qu'il est difficile de concevoir effectuer plus d'une heure de transport pour une cérémonie et de trouver un équipement qui soit en mesure de vous recevoir compte tenu de son emploi du temps déjà bien chargé.

La proximité est devenue quasiment une exigence, une attente essentielle qui a pour conséquence qu'actuellement on dénombre plus de 187 crématoriums sur le territoire national. Au niveau régional de Challans, on relève les sites suivants :

- Le plus proche, le crématorium de Pierre-Levée à Olonne-sur-Mer, situé à 50 min (40 km) de Challans, mis en service en 2003,
- Le crématorium de La Roche-sur-Yon, à 50 min (45 km), ouvert en 2004, en Loire-Atlantique,
- Le crématorium du Sud-Loire, à Château-Thébaud, à 55 min (51 km), ouvert en 2016.

Si la profusion des équipements est une bonne chose, il faut néanmoins raison garder et veiller à ce que toute nouvelle implantation soit pérenne et obéisse à un schéma économique de bon sens. C'est le cas de la commune de Challans, qui a missionné une étude prospective sur l'opportunité et la faisabilité d'une telle opération.

Le futur équipement sera implanté à proximité immédiate du cimetière des Bretellières, qui subira quelques transformations pour un nouveau secteur cinéraire incluant un jardin du souvenir et des cavurnes. Des cases de columbarium seront proposées au sein du cimetière du Caillou Blanc.

Le mode de gestion retenu sera celui de la Délégation de Service Public (DSP). L'opérateur retenu assurera le financement des investissements. Les travaux de construction seront réalisés sous sa propre maîtrise d'ouvrage : le coût est évalué entre 2 M€ et 2,5 M€.

Rendez-vous en 2021.

Jérôme Maniaque

LA PROXIMITÉ EST DEVENUE QUASIMENT UNE EXIGENCE, UNE ATTENTE ESSENTIELLE QUI A POUR CONSÉQUENCE QU'ACTUELLEMENT ON DÉNOMBRE PLUS DE 187 CRÉMATORIUMS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.

Crémation Magazine n° 09 / Janvier 2019

Saint-Étienne/Forez : le crématorium de Montmartre est opérationnel !

Inauguré le 8 décembre dernier, ce magnifique équipement sur le territoire de Saint-Étienne est promis à un bel avenir. Sa création mérite un grand coup de chapeau, car sa naissance fut très entourée par ses nombreux parrains. Une initiative qui fera date, et qui marque un renouveau de la puissance publique au service du bien commun. Explications et commentaires…

CRÉMATION Magazine : Madame Barge, en votre qualité de directrice générale de cet équipement, vous avez de quoi vous montrer satisfaite de la tournure des événements ?

Caroline Barge : Nous avons tous de quoi être fiers de cette réalisation. Tout d'abord par l'originalité de son actionnariat. Ce sont pas moins de quatre collectivités territoriales qui se sont mises d'accord pour porter ce magnifique projet. Je vous laisse imaginer le nombre de réunions, de débats pour enfin s'accorder autour d'une perspective harmonieuse qui fait date dans la création et l'exploitation de ce type d'équipement. La création d'une Société Publique Locale (SPL) qui a pour but la réalisation et l'exploitation de l'équipement. Les collectivités présentes sont les territoires de Saint-Étienne Métropole, Loire Forez, Forez Est et les Marches du Velay-Rochebaron. Ce modèle de coopération fera date, et servira de modèle pour d'autres collectivités qui souhaitent réinvestir ce service d'intérêt général pour le seul bénéfice des populations.

CM : Les Associations crématistes ont également joué un rôle représentatif, je suppose ?

CB : Bien évidemment. L'action des Associations crématistes a été permanente, discrète mais ô combien efficiente par leur représentation auprès des élus des différents territoires. Nous reconnaissons l'importance de leur action et la nécessité du maintien du tissu associatif au sein de tels projets. Elles ont également un rôle de ciment et de lien entre la structure de gestion du crématorium et les familles en deuil. Ce rôle d'explication, d'information du public sur la pratique crématiste mais également l'éthique, est essentiel.

L'ACTION DES ASSOCIATIONS CRÉMATISTES A ÉTÉ PERMANENTE, DISCRÈTE MAIS Ô COMBIEN EFFICIENTE PAR LEUR REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ÉLUS DES DIFFÉRENTS TERRITOIRES.

Aujourd'hui, nul ne peut nier que nous sommes dans un cycle consumériste qui va crescendo. Les familles ont besoin des structures associatives pour les accompagner le cas échéant dans leur démarche de "consommateur" et rectifier le cas échéant tous les écarts potentiels qui pourraient survenir de la part de tiers. Ce maintien du respect des familles est au cœur de nos préoccupations, c'est pour cela que nous

avons mis en place un comité d'éthique où les Associations crématistes locales porteront la voix de la Fédération, mais aussi celle des personnes endeuillées. Notre écoute et notre partage seront totalement effectifs.

CM : Quels sont les atouts de ce nouvel équipement ?

CB : Cet équipement de 1 000 m² au sol sur un terrain arboré de 11 000 m² a été conçu pour réaliser 3 000 crémations par an. Cet objectif est réalisable rapidement. Déjà sur 2019, nous avons un prévisionnel de 1 900 crémations. Pour l'atteinte de cet objectif, nous disposons de trois appareils de crémation couplés avec leur propre ligne de filtration.

Notre réalisation est dotée de deux salles de cérémonies d'une capacité de 170 et 50 personnes. Chaque salle de cérémonie a son propre espace de convivialité où l'intimité familiale peut s'exercer pleinement. L'introduction du cercueil peut selon la volonté de la famille être suivie ou non sur écran vidéo.

La réalisation de cet équipement est un investissement de 8 millions d'euros, porté par les quatre communautés de communes. Sa gestion est 100 % publique. Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, le crématorium de Montmartre a fait l'acquisition d'un système de détection des métaux, notamment les dispositifs de prothèses à piles de type pacemaker, dont la combustion peut générer par implosion des dégâts sévères au four et un danger certain pour le personnel technique.

La mise à disposition d'une cellule réfrigérée permet également de préserver un corps dans son cercueil, le temps de l'attente de la crémation si un obstacle particulier venait à survenir.

Le choix de proposition de trois fours n'est pas un hasard. En premier lieu, nous devons tenir compte de la réfection régulière des soles, donc un arrêt par four de l'ordre de plusieurs semaines. Avec trois fours, nous disposons d'une large et efficiente capacité d'accueil, même en période de forte demande. Les délais d'attente réduits nous permettront également de conserver des tarifs compétitifs. Il n'y aura donc pas de rupture du service public, même en cas de panne ou de maintenance.

Un équipement modèle, une démarche exemplaire 100 % publique…, autant de motifs de satisfaction que nous espérons voir se dupliquer pour de prochains équipements. Lorsqu'on veut, on peut, mais aussi on doit !

Jérôme Maniaque

… DEUX SALLES DE CÉRÉMONIES D'UNE CAPACITÉ DE 170 ET 50 PERSONNES. CHAQUE SALLE DE CÉRÉMONIE A SON PROPRE ESPACE DE CONVIVIALITÉ…

Crémation Magazine n° 09 / Janvier 2019

Une Toussaint 2018 en Rhône-Alpes riche d'une cérémonie du souvenir et de trois journées "Portes ouvertes"

Ces dernières se sont déroulées dans trois établissements différents - Lyon, Villeurbanne et Bron - tandis que la cérémonie avait lieu au crématorium de Lyon. Petits retours sur ces événements qui ont connu un joli succès.

CHACUN DANS SON RÔLE A ESSAYÉ D'ÊTRE À L'ÉCOUTE ET DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES.

■ 1er novembre : "Portes ouvertes" au crématorium de Lyon

Jean-Luc Faucher (vice-président) et René Viricel (secrétaire) de l'ACRR (Association Crématiste Rhône et Région) avaient répondu à l'invitation de Laure Butin, directrice du Pôle Funéraire Public du Grand Lyon (PFPGL) pour la journée "Portes ouvertes". C'est ainsi qu'ils se sont tenus à la disposition des visiteurs intéressés se posant des questions sur la crémation.

Le public fut accueilli dans la grande salle de cérémonie Édouard Herriot par Christiane Regnies, directrice du crématorium de Lyon Guillotière (architecte : Étienne Curny, 1861-1945). Un rappel de l'histoire (Victor Augagneur, maire de Lyon de 1900 à 1904, fut l'initiateur du projet dès 1889), du vécu et de l'évolution du bâtiment, avec une présentation visible sur deux écrans de télévision, a été exposé, accompagné d'un visuel réalisé par Christel Farinet (directrice communication du PFPGL). Par petits groupes, les participants ont ensuite effectué la visite du rez-de-chaussée où se trouvent l'accueil et les salles de cérémonie (de tailles différentes afin d'être adaptées au nombre de personnes présentes aux obsèques). Les visites furent commentées par madame Allard.

Celles-ci se terminèrent par la découverte des locaux techniques sous la conduite de monsieur Barthollet qui donna des explications sur le fonctionnement des fours pour la crémation, la mise aux normes des filtres et toutes les évolutions techniques. Il a répondu aux questions nombreuses et variées des visiteurs. Si le matin a été calme, l'après-midi fut plus animé avec 212 participants comptabilisés et 50 documentations relatives à la crémation diffusées. Chacun dans son rôle a essayé d'être à l'écoute et de répondre aux questions posées.

Le personnel du Pôle Funéraire Public de la métropole de Lyon s'est montré très disponible et motivé. Les retours du public présent récoltés par l'ACRR indiquent que celui-ci a été très satisfait des informations et des réponses fournies. Toutes les personnes ayant participé ont désormais une approche plus claire sur ce mode funéraire. Elles ont découvert ce qu'est un crématorium ainsi que la grande attention portée aux familles endeuillées.

Jardin du Souvenir du crématorium de Bron.

Ce 1er novembre avait également lieu une journée "Portes ouvertes" au Centre funéraire de Villeurbanne.

Voitures électriques pour les personnes à mobilité réduite au crématorium de Bron.

Cavurnes au crématorium de Bron.

Grande salle de cérémonie rénovée avec catafalque, crématorium de Lyon Guillotière.

Nouvelle salle de cérémonie, crématorium de Lyon Guillotière.

■ 28 octobre : "Portes ouvertes" au crématorium de Bron

Les deux responsables précédemment cités et leur collègue Denise représentèrent l'ACRR à cette journée. Étaient également présentes les associations Albatros, Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMAV), Jonathan Pierres Vivantes et Vivre son Deuil Rhône-Alpes.

Rachel Righi, la directrice du crématorium, compte tenu du mauvais temps, avait installé tout le monde dans la salle de convivialité. Les associations signalèrent leur présence par des affiches apposées à l'extérieur. Comme à Lyon, la matinée connut peu d'affluence alors que l'après-midi, plus mouvementé, permit la distribution d'une quarantaine de documentations, et des échanges riches avec les familles venus rendre hommage à leurs défunts.

Extension du crématorium de Lyon Guillotière avec nouveau four.

Il est à noter qu'un service de voitures électriques pour les personnes à mobilité réduite permettant le transport de celles-ci et de leurs fleurs sur le lieu d'hommage était prévu et qu'il fut très apprécié. Le programme prévoyait également la plantation de bulbes sur les tombes pour ceux qui le souhaitaient. De plus, Rachel Righi avait commandé un copieux et excellent buffet pour les participants à cette journée, l'occasion idéale pour se faire connaître et échanger concrètement tous ensemble. Celle-ci a été d'ailleurs remerciée de sa gentillesse et de son aimable présence tout au long de la journée.

Enfin, le 1er novembre, la chorale des "Belles Gosses" de Rillieux-la-Pape a donné deux concerts au crématorium de Bron, un moment éminemment musical et convivial.

■ 3 novembre : Cérémonie du Souvenir au crématorium de Lyon

Pour ce rendez-vous incontournable d'hommage aux défunts de l'année 2018, c'est à nouveau René Viricel, secrétaire de l'ACRR, qui représenta le collectif des crématistes. La présentation de la cérémonie fut assurée par Christiane Regnies, directrice du crématorium.

Le déroulement de cette respectueuse manifestation a été ponctué de lectures de textes par le personnel du Pôle Funéraire Public, par la prestation musicale d'un jeune violoncelliste talentueux et enthousiaste, maîtrisant parfaitement les compositions de Jean-Sébastien Bach. Puis ce fut le tour d'une jeune danseuse qui proposa une chorégraphie exécutée autour du catafalque, sur la musique du violoncelliste. Toutes ces interventions ont été réalisées dans une ambiance recueillie, et ont été appréciées par plus de 210 participants présents, démontrant ainsi que la vie continuait.

Un temps de recueillement eut lieu avant la clôture de la cérémonie… Suivi d'un moment de convivialité partagé à la salle "Victor Augagneur" autour d'un buffet de qualité.

René Viricel
Secrétaire ACRR

UNE BONNE OCCASION DE SE FAIRE CONNAÎTRE ET D'ÉCHANGER AVEC LES PARTICIPANTS ET LES VISITEURS.

Crématorium de La Roche-sur-Yon : la cérémonie du "Temps de mémoire"

À l'initiative et sur l'invitation de la direction du crématorium de La Roche-sur-Yon (Vendée), une soixantaine de personnes étaient réunies le 24 novembre dernier pour la cérémonie annuelle du "Temps de Mémoire", dans la salle de cérémonie du crématorium.

Ce moment de recueillement a pour objectif de permettre aux familles de vivre un "Temps de Mémoire" collectif, qui est une étape supplémentaire sur le chemin du deuil.

Ce fut une cérémonie très digne avec la représentation de deux adjoints de la mairie de La Roche-sur-Yon, et de deux représentants de l'Association Crématiste (AC) de Vendée, d'un représentant des paroisses de La Roche-sur-Yon, d'un représentant de l'association JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie), ainsi que celle d'un poète yonnais et du personnel du crématorium.

L'arbre de mémoire, qui va être planté au crématorium.

Chacun a pu lire des lectures ou des poèmes, le tout entrecoupé par un duo musical de piano et violoncelle.

À la fin de la cérémonie, chaque participant est allé accrocher dans un arbre (olivier) une rondelle de bois sur laquelle était écrit le nom ou le prénom de la personne qui l'avait quitté(e) au cours de l'année. Cet arbre sera ensuite planté dans la partie végétalisée du crématorium.

Suzanne Brodu
Présidente l'AC de Vendée

Journées du Souvenir aux crématoriums de Tulle et Ajain dans le Limousin

Nicolas Senders, responsable des crématoriums de Tulle (Corrèze) et d'Ajain (Creuse), tous deux en délégation de service public à la société OGF, a tenu à inviter les familles ayant perdu un être cher, durant cette année, à venir se recueillir sur le lieu de leur crémation. À ces journées, les crématistes ont pu présenter le mouvement aux familles.

Jean-Louis Delarbre lors de son intervention à Tulle.

Jean-Louis Delarbre, délégué régional Auvergne/Limousin, a pris la parole lors de ces deux journées commémoratives. Il s'est associé à la douleur des familles, tout en rappelant la vie associative de certains adhérents crématistes décédés dans l'année. Il a présenté les objectifs et les buts de notre Fédération, tout en consacrant un temps de parole au sens que nous donnons aux mots. Il a rappelé que nos défunts ne sont pas "incinérés", mais "crématisés".

Ces deux journées furent un temps de recueillement important pour les familles endeuillées, mais aussi un temps d'échange et de partage très riche pour l'ensemble des personnes présentes.

Nous tenons aussi à faire remarquer que les personnels des deux crématoriums ont conduit ces cérémonies de façon très professionnelle et surtout avec toute l'humanité, tout le respect et toute l'humilité nécessaires.
Ce temps de mémoire fut accompagné par des musiques très appropriées, et un "lâcher" de ballons clôtura ces cérémonies de façon très symbolique.

Nicolas Senders et Julien Boschage à Ajain.

Merci à eux et aux familles présentes pour leur écoute.

Jean-Louis Delarbre
Délégué régional Auvergne/Limousin

L'humusation... une nouvelle pratique funéraire ?

Point de vue belge. Marc Mayer, docteur en santé publique, chargé de cours à l'Université libre (laïque) de Bruxelles, secrétaire de l'Union Crématiste Européenne..., interrogé sur cette possible pratique, nous donne son avis.

"La presse relaye ce qui pourrait être un nouveau mode de gestion des dépouilles humaines : l'humusation. Ses partisans diffusent un slogan et tentent de convaincre le monde proche des écologistes, "donner la vie après sa mort en régénérant la terre". Ils fustigent le caractère polluant des deux modes de funérailles connus, la crémation et l'inhumation. C'est un peu facile, et témoigne de mauvaise foi.

En effet, celui qui s'informe un peu sait que tous les crématoriums ont investi dans des systèmes complexes qui filtrent les émissions de gaz. La crémation n'est pas très polluante. L'humusation est un processus contrôlé de transformation des corps par les micro-organismes dans un compost composé de broyats de bois d'élagage, qui transforme, en 12 mois, les dépouilles mortelles en humus sain et fertile.

La transformation du corps, si cette technique est adoptée, se fera hors sol, le corps étant déposé dans un compost et recouvert d'une couche de matières végétales broyées. On verra fleurir de nouvelles formes de cimetières, puisque les "tombes" seront ajustées par les humusateurs pour en faire une sorte de "monument vivant".

On parle de 1,5 m³ de "supercompost" à la fin de la manipulation. Il est vrai que l'humusation, contrairement à l'inhumation ou à la crémation, prétend ne pas nécessiter :

- de cercueil (la loi belge de 1971 impose un cercueil),
- de frais de concession pour une pierre tombale, un caveau, une location de case de columbarium dans un cimetière, et donc pas de charge d'entretien régulier pour les proches,
- de pollution des nappes phréatiques par la cadavérine, la putrescine, les résidus de médicaments, les pesticides, les perturbateurs endocriniens.

L'humusation produit un humus riche, utilisable pour améliorer les terres. Mais il y a un obstacle de taille. Sans modification de la loi, seules l'inhumation et la crémation sont autorisées en Belgique. On peut cependant noter qu'une ouverture de la législation est apparue, en Wallonie. En effet, le 21 février 2014, le décret du 23 janvier 2014 est entré en vigueur, modifiant le décret du 6 mars 2009 du Code de la démocratie locale en région wallonne. Ce texte de loi qui, avant le nouveau décret "cimetières", ne mentionnait que les deux pratiques funéraires reconnues, a été changé subtilement, par l'ajout de trois points de suspension : les pratiques funéraires autorisées "sont l'inhumation, la crémation…"

Cette question doit donc être suivie, ce que la Société Belge pour la Crémation fera.

Marc Mayer

Marc Mayer.

… LES CRÉMATORIUMS ONT INVESTI DANS DES SYSTÈMES COMPLEXES QUI FILTRENT LES ÉMISSIONS DE GAZ. LA CRÉMATION N'EST PAS TRÈS POLLUANTE.

Humusation outre-Atlantique

Le sénateur américain de l'État de Washington, Jamie Pedersen, a déclaré à la chaîne américaine NBC News qu'il allait proposer un projet de loi autorisant le compostage humain. "Les gens de tout l'État qui m'ont écrit sont très enthousiastes à l'idée de devenir un arbre ou d'avoir une alternative différente pour eux-mêmes."

Selon lui, le choix de l'humusation serait plus abordable (une inhumation moyenne coûtait, en 2017, 7 000 dollars ; le prix du compostage avoisinerait les 5 500 dollars) et serait plus écologique que l'inhumation et la crémation. Les obsèques conventionnelles "occupent des terres arables de valeur, polluent l'air et le sol, et contribuent au changement climatique" en émettant dans l'atmosphère des gaz à effet de serre.

Les corps seraient placés dans des cercueils spéciaux, aérés périodiquement, et contenant de la terre riche en matière organique pour favoriser la décomposition des cadavres. Le compost ainsi obtenu serait rendu en partie aux familles, et pourrait, si les héritiers le souhaitent, servir d'engrais. Si le projet de loi est finalement adopté, celui-ci devrait entrer en vigueur en mai 2020.

Patrick Lançon
Pour la FFC

Crémation Magazine n° 09 / Janvier 2019

L'humusation, une histoire belge ?

Depuis environ 100 000 ans, l'homme (Néandertal ou Sapiens) prend soin des dépouilles de ses morts. Ce fait relève de découvertes de sépultures volontaires, dans les années 1930, en Israël, près du mont Carmel. Pourquoi l'homme enterre-t-il ses morts ? Peut-être pour préserver les corps du charognage. Ce qui peut être interprété comme un dernier hommage et par là, assimilé à une préoccupation métaphysique. L'interprétation de rituels vieux de mille siècles n'est bien évidemment pas possible si l'on se base sur nos propres rites.

Jusqu'à maintenant, en France, nous n'utilisons que deux façons légales de faire disparaître les corps des défunts, l'inhumation et la crémation. Beaucoup de choses ont déjà été dites sur le sujet, ici, dans notre revue fédérale. Petite piqûre de rappel : jusqu'au IVe siècle, les deux pratiques s'équilibrent pour moitié dans le traitement des corps après la mort.

Le catholicisme – et sa croyance en la résurrection à la fin des temps – ne tolère qu'une seule et bonne façon de passer son éternité... sous la terre du cimetière. Favorisée en son temps par Charlemagne, pour des raisons politiques, l'inhumation sera obligatoire pendant plus de onze cents ans.

En 1887, une autre volonté politique dépossédera l'Église de son emprise sur le corps des hommes, de leur naissance à leur décès, et permettra à chacun un libre choix de ses propres funérailles. La mobilisation des associations crématistes et de leur fédération va entraîner un véritable mouvement de fond dans le changement des mentalités. Les sondages actuels montrent une tendance vers un rétablissement en 2030 des 50/50 pour ces deux modes d'obsèques admis aujourd'hui.

Les temps changent, et de nouvelles possibilités de traitement des cadavres sont apparues à la charnière de ces XXe et XXIe siècles. Nous vous proposons un petit tour d'horizon de ce qui pourrait devenir, à terme, de nouvelles pratiques funéraires.
Dans ce neuvième numéro de CRÉMATION Magazine, nous allons tenter de vous faire découvrir ce qu'est l'humusation. L'humus, c'est la couche superficielle des forêts, créée par la décomposition des feuilles et des animaux, grâce à l'action biochimique des bactéries, des champignons et autres micro-organismes.

Cette recherche d'une nouvelle pratique qu'est l'humusation semble la plus avancée dans le traitement des cadavres, d'abord en Belgique et, depuis 2013, dans l'État de Washington aux États-Unis. Pour cela, nous nous sommes renseignés auprès de Bernard Busigny, découvreur, avec son père, il y a maintenant quelques décennies, de cette méthode. Il tentait avec lui d'appréhender l'art du compostage pour valoriser des déchets domestiques : "La plupart du temps, dit-il, les gens se contentent d'entasser des déchets dans un coin du jardin et d'attendre que ça se passe. Effectivement, tout cela se dégrade, mais je sentais qu'il y avait beaucoup mieux à faire..."

La disparition rapide d'une poule morte dans un compost de bonne qualité a été déterminante. Le rapport C/N/P (carbone/azote/phosphore) doit être bien équilibré pour permettre cette dégradation : "Nous avons poursuivi les expériences jusqu'à faire disparaître un chien de 40 kg. Et j'ai appris qu'en Ontario, le gouvernement préconisait cette méthode pour traiter les cadavres de gros animaux même malades". (voir encadré)

"On ne peut rien imposer à la nature, il suffit de comprendre comment elle fonctionne pour la faire travailler pour nous, constate Francis Busigny. Il faut produire 3 m^3 de broyat de bois d'élagage pour permettre les conditions d'une bonne humusation. Pas de dégagement de putrécine ni de cadavérine si l'on a la bonne aération et la bonne humidité. Le corps ne pourrit pas dans le compost. La décomposition se passe comme en forêt, et ça sent bon le sous-bois. La montée en température de la motte (60/70°) va permettre en trois mois, non seulement la destruction des pathogènes (notamment fécaux), mais encore la disparition des parties molles du corps du défunt.

Les prothèses, les amalgames dentaires, les pacemakers sont récupérés très facilement. Les os sont nettoyés, détachés les uns des autres et émiettés, ainsi que les dents. Les broyats sont rajou-

Patrick Lançon, vice-président de la FFC.

tés au compost. Ils apporteront le phosphore nécessaire à la bonne réalisation de l'humusation des neuf mois restants. À aucun moment il ne peut y avoir de risques de voir des charognards s'attaquer aux dépouilles. Il n'y a pas d'odeur tout au long du processus de décomposition.

Ce principe de dispersion du corps par les charognards n'est pas choquant en soi. Il a d'ailleurs toujours cours dans certaines civilisations. Le but de ces pratiques n'est rien d'autre que de ne pas vouloir quitter le cycle de la vie au-delà de la mort. Rendre un hommage à la vie... L'humusation est présentée tel un cycle perpétuel de la vie vers la mort, qui redonne la vie. Les molécules nuisibles que nous ingérons – produits chimiques des nourritures terrestres, médicaments, perturbateurs endocriniens… –, accumulées par une alimentation parfois suspecte, sont découpées à l'échelle de la molécule par la micro-faune en action dans le compost et, par là, rendues inoffensives.

Selon Francis Busigny : "L'homme ne restitue à la terre que 5 à 6 % de ce qu'il lui emprunte." Francis considère donc nos comportements sociétaux actuels comme suicidaires. "Mon rôle est de participer à ce mouvement de prise de conscience pour qu'on ait une chance de s'en sortir", affirme-t-il. Mais les charognards ne sont pas qu'animaux. Comment lutter contre la perversité des hommes qui seront tentés de venir fouiller les tumuli de compostage ? "On préconise des lieux surveillés et sécurisés sous la surveillance d'humusateurs agréés, et la loi prévoira des peines extrêmement lourdes pour ceux qui seraient tentés d'aller farfouiller là-dedans." Aujourd'hui, aucun pays dans le monde ne traite les dépouilles de ses morts par ce procédé d'humusation.

… CE QUI CONCERNE LA CRÉMATION, LES CENDRES PEUVENT TOUJOURS ÊTRE DISPERSÉES EN PLEINE NATURE (LOI DU 19 DÉCEMBRE 2008), CE QUI, DE CE FAIT MÊME, NE GÉNÈRE PAS DE FRAIS DE CONCESSION, DE CASES DE COLUMBARIUM OU DE CAVURNES…

De façon plus pragmatique, et comme le souligne Marc Mayer, en Belgique comme en France, la loi impose l'utilisation d'un cercueil du début à la fin de l'acte funéraire. Et en France, aujourd'hui, pour ce qui concerne la crémation, les cendres peuvent toujours être dispersées en pleine nature (loi du 19 décembre 2008), ce qui, de ce fait même, ne génère pas de frais de concession, de cases de columbarium ou de cavurnes dans un cimetière contre la volonté du défunt d'abord et de la famille ensuite. De plus, peut-on considérer comme recevable le reproche de l'argumentaire des militants de l'humusation qui présentent la dispersion des cendres comme une détérioration des couches superficielles du sol ?

D'autres points dans la législation française vont sans doute retarder la prise en compte par les pouvoirs publics de cette possible nouvelle pratique funéraire "écolo". En effet, comment respecter l'art. L. 2223-18-2 du CGCT […] de la loi de 2008, qui précise que les cendres sont en leur totalité […] ? On ne peut pas soustraire un seau de substrat de la production du 1 m³ de "super compost" qui va "décupler les effets de la fertilisation des sols". La loi est formelle, au moins pour ce qui concerne les cendres : on ne divise plus les restes d'un cadavre. Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort.
Cette question des nouveaux modes de funérailles est étudiée au sein des groupes de travail du CNOF auxquels participe la FFC, car un jour, sans doute, une société privée de pompes funèbres viendra déposer une demande d'autorisation ou de modifications de la législation… sans que celle-ci soit forcément accepté !

Patrick Lançon
Pour la FFC

L'HUMUSATION EST PRÉSENTÉE TEL UN CYCLE PERPÉTUEL DE LA VIE VERS LA MORT, QUI REDONNE LA VIE.

Nota :
Contact : francis.busigny@laposte.net
Sites : http://bonne-eau-bonne-terre.over-blog.com/
et http://www.humusation.org/
Tél. : +32 496 58 67 55

L'Ontario (Canada) à la pointe de l'humusation

Dans l'Ontario, une loi de 2002 réglemente la gestion du compostage à la ferme de cadavres de bovins, donc de très gros animaux. Comme dit dans l'interview que nous a accordée Francis Busigny, le gouvernement canadien définit le compostage comme un procédé naturel de dégradation de la matière organique grâce à l'activité des micro-organismes, bactéries, levures et champignons. Sous d'autres conditions climatiques, des petits insectes – collemboles, fourmis, nématodes, drosophiles, mouches des terreaux et autres vers du fumier – participent au festin de la décomposition.

Les quantités et proportions des ingrédients carbone, azote, humidité, oxygène, sont d'une grande importance dans l'efficacité du compostage et la vitesse à laquelle les matières se décomposeront. Si les conditions ne sont pas idéales, les matières se composteront malgré tout, mais avec plus de temps. Du liquide pourra s'échapper, et les odeurs seront plus fortes.

Un cadavre se prête mal au compostage. La peau de l'animal retient les liquides et les chairs. Sa teneur en eau est trop élevée (environ 80 %) et le rapport C/N trop bas. Pour le composter, il faut une teneur en eau de 65 % et un rapport C/N de 30:1. Le rapport C/N et la teneur en eau du cadavre sont donc importants, et doivent être modifiés en y ajoutant de la matière sèche. Tant que le cadavre reste intact, le mélange est difficile à réaliser. L'idéal consiste à le broyer et à le mélanger au substrat. Le broyage accroît l'efficacité du procédé, mais n'est pas réellement nécessaire. Je vous rappelle que nous parlons ici du traitement de cadavres d'animaux.

Il faut du temps pour que les cadavres se décomposent complètement. Les odeurs produites au premier retournement du compost peuvent être nauséabondes. Elles ne devraient plus l'être lors des prochains retournements. Le cadavre d'une vache sera décomposé en quatre mois, à l'exception des gros os.

Crémation Magazine n° 09 / Janvier 2019

Projet de création d'un comité d'éthique au crématorium d'Ajain en Creuse

Le lundi 10 décembre dernier, Éric Correia, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (CAGG), réunissait Nicolas Senders, responsable de trois crématoriums en Limousin, délégués à la société OGF, et Jean-Louis Delarbre, président de l'Association Crématiste de la Creuse, dans les locaux de la CAGG pour parler de la mise en place d'un comité d'éthique au crématorium d'Ajain.

... CETTE DÉCISION SUR LA NÉCESSITÉ D'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE AVAIT ÉTÉ APPROUVÉE PAR LE DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC TOUT AU LONG DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CRÉMATORIUM.

L'Association Crématiste (AC) de la Creuse avait, dès le début du projet du crématorium en Creuse, proposé d'installer ce genre de structure pour permettre d'avoir la garantie que l'éthique de la crémation et la volonté des familles soient respectées, et qu'une bonne image de la crémation soit assurée. Elle est satisfaite de cette première réunion.

Elle a rappelé que, lors de la signature pour la délégation de service public (DSP) entre la société Atrium et la collectivité territoriale, les deux parties avaient donné leur accord pour la mise en place d'un comité d'éthique, une fois le crématorium en fonctionnement.

Éric Correia, président de la CAGG a aussi rappelé que cette décision sur la nécessité d'un comité d'éthique avait été approuvée par le délégataire de service public tout au long du projet de construction du crématorium. Il a donc proposé de définir quels acteurs (et le nombre de représentants) devront être membres de ce comité d'éthique dont la réunion d'installation pourrait avoir lieu vers la fin du premier trimestre 2019.

Le comité sera composé de :
- deux membres de la collectivité territoriale,
- un ou deux membres pour le délégataire (M. Senders ne pouvant pas prendre cette décision),
- un membre représentant le personnel du crématorium,
- deux membres représentant les professionnels des entreprises funéraires (ils seront désignés par leurs pairs),
- deux membres pour les représentants des familles,
- deux membres pour l'AC de la Creuse.

À chaque membre titulaire sera joint un suppléant.

L'AC de la Creuse attend ardemment cette prochaine réunion pour la mise en place officielle de ce comité d'éthique. La Creuse était restée longtemps en retard concernant la crémation. Mais depuis 2017, date de l'ouverture du crématorium dans la Creuse, les choses évoluent rapidement dans un sens positif pour les crématistes creusois.

Jean-Louis Delarbre
Président de l'AC de la Creuse

Éric Correia, président de la CAGG.

Nicolas Senders, responsable OGF du crématorium d'Ajain.

Jean-Louis Delarbre, président de l'AC de la Creuse.

"NOUS RECYCLONS LES MÉTAUX ISSUS DE LA CRÉMATION"

OrthoMetals.

Entreprise familiale et leader sur le marché mondial de la récupération d'implants orthopédiques, OrthoMetals est depuis plus de 20 ans votre partenaire fiable, certifiée ISO9001-14001. 1 250 crématoriums dans le monde dont plus de 170 en France nous font confiance.

RECYCLE GARANTIT SOUTIENT

ENSEMBLE NOUS SOUTENONS UNE ACTION HUMANITAIRE

Contactez-nous
OrthoMetals France
Miriam Briss
www.orthometals.fr
contact@orthometals.fr
+ 336 15 48 01 08

À quand des funérailles républicaines ?

Le Sénat a rejeté sans appel, mercredi 12 décembre, une proposition de loi, adoptée… il y a 2 ans par l'Assemblée nationale et visant à instituer des "funérailles républicaines".

L'article unique proposait que les communes mettent gratuitement à disposition une salle municipale pour les familles voulant organiser des funérailles non religieuses et, si besoin, une cérémonie civile réalisée par un officier d'état civil de ladite commune. Cet article unique a été supprimé par le vote de deux amendements coupant court à son examen, mais pas au débat.

La Fédération Française de Crémation était tout à fait favorable à cette mise à disposition de salles municipales, revendication partagée notamment avec nos amis libres-penseurs, mais sans affectation exclusive, compte tenu des contraintes financières des collectivités locales. Ainsi, sur la "gratuité" de mise à disposition, nous étions réservés, parce que cela relève de la décision souveraine du conseil municipal, et que nous savons très bien qu'il y a des charges de fonctionnement et d'entretien des bâtiments communaux, supportées par les impôts locaux.
Nous n'étions pas favorables, non plus, sauf à les former préalablement, au fait que les "officiers d'état civil" des communes, qu'ils soient élus ou fonctionnaires territoriaux, réalisent une cérémonie civile de funérailles.

C'est ce que nous avons rappelé, la présidente Frédérique Plaisant et moi, lors de notre audition devant la Commission des lois du Sénat, le 20 novembre dernier, par le rapporteur du projet de loi précité, le sénateur Loïc Hervé. À cette audition participaient également des professionnels du funéraire : Confédération Professionnelle du Funéraire et de la Marbrerie (CPFM), Fédération Française des Pompes Funèbres (FFPF) et Union de Pôle Funéraire Public (UPFP).

Au cours du débat parlementaire au Sénat, plusieurs points de vue se sont exprimés, après qu'il a été noté que le Gouvernement ne soutenait pas le premier texte voté en première instance, en décembre 2016, par l'Assemblée nationale : "Ne créons pas de nouvelles normes. Il vaut mieux inciter plutôt que de contraindre. Laissons les élus locaux choisir, faisons-leur confiance."

Bref, pour la majorité sénatoriale, la possibilité de mise à disposition de salles municipales étant déjà acquise, il était donc inutile de légiférer sur le sujet, car cela entraînerait une charge supplémentaire pour les communes. Certes, ce projet "répond à une préoccupation légitime", a convenu le ministre chargé des collectivités territoriales, mais cela "pourrait constituer une concurrence déloyale avec les opérateurs de pompes funèbres" (sic).

L'opposition sénatoriale, notamment par les voix de Jean-Pierre Sueur et Marie-Françoise Pérol-Dumont, a plaidé – en vain – pour l'examen d'un amendement présenté par le sénateur Alain Richard, visant à ne pas pénaliser financièrement les communes, mais permettant aux familles qui le souhaitent de disposer d'une salle municipale pour des funérailles républicaines.
"En nous imposant des devoirs funéraires, les morts instaurent et maintiennent la culture. Les morts font de nous, finalement, ce que nous sommes." (Marie-Françoise Pérol-Dumont)
"L'amendement n° 11 vise les "possibilités" pour la commune et fait disparaître toute intervention d'un officier d'état civil". (Jean-Pierre Sueur)

Le texte de loi a donc été rejeté. Et, vu le peu d'enthousiasme du Gouvernement sur ce texte, il est peu probable qu'il revienne de sitôt devant le Parlement. C'est ce qu'on appelle donc un "enterrement de première classe". Pour nous, crématistes, qui continuons à revendiquer le choix de la crémation comme mode d'obsèques, cette fin de non-recevoir n'est pas satisfaisante. Car toutes les familles et tous les amis ne peuvent pas toujours se déplacer pour aller jusqu'au crématorium (surtout s'il est éloigné de 60, 80, voire 100 km) afin de pouvoir rendre hommage au défunt. Une salle municipale mise à disposition, dans des conditions à définir, pourrait – humainement – rendre ce service…

Républicains, oui, nous le sommes ! "Godillots", non ! Nous continuerons à nous battre pour l'égalité des droits à des "funérailles républicaines".

Jo Le Lamer

Sénateur Loïc Hervé, rapporteur du projet de loi.

"NE CRÉONS PAS DE NOUVELLES NORMES. IL VAUT MIEUX INCITER PLUTÔT QUE DE CONTRAINDRE. LAISSONS LES ÉLUS LOCAUX CHOISIR, FAISONS-LEUR CONFIANCE."

Jean-Pierre Sueur : je me bats et je continuerai pour que la loi soit appliquée

Monsieur Jean-Pierre Sueur, parlementaire engagé de longue date à la cause du secteur funéraire, père des lois de 1993, 2004 et 2008 dont il est le fervent défenseur, revient pour les lecteurs de CRÉMATION Magazine sur le "CNOF", les "contrats obsèques" et les "devis-modèles". Pour le sénateur du Loiret, vice-président de la commission des lois, ancien ministre, les choses sont simples… La loi doit être appliquée, les pouvoirs publics doivent y veiller, et les violations de la loi doivent être sanctionnées. Concernant les "funérailles républicaines, il regrette que la majorité du Sénat se soit opposée à la proposition de loi (même sous une forme amendée qui laissait aux conseils municipaux la possibilité de décider des modalités – gratuité ou non – de la salle municipale). Rencontre et explications…

De gauche à droite : Jean-Pierre Sueur, Frédérique Plaisant et Jo Le Lamer.

CRÉMATION Magazine : Le Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF) a 25 ans. Quel jugement portez-vous sur cette instance ?

Jean-Pierre Sueur : J'ai, en effet, participé à la réunion marquant ce 25e anniversaire. J'avais voulu, lorsque j'étais secrétaire d'État aux Collectivités locales, inscrire la création de cet organisme dans la loi de 1993. Et je pense aujourd'hui que cette création a eu des effets très positifs. C'est, en effet, la seule instance où se rencontrent toutes les "parties prenantes" du funéraire : les représentants de l'État, des collectivités locales, des entreprises, quel que soit leur statut, des personnels, des familles, des associations, etc.
Les réunions du CNOF ont donné lieu à des échanges très utiles. Elles ont surtout permis l'examen en amont des projets de textes réglementaires et législatifs – ce qui est très précieux. J'ajoute que les représentants de la Fédération française de Crémation (FFC) y ont fait entendre constamment les positions des crématistes, qui ont ainsi pu être prises en compte sur nombre de sujets.

CM : Où en est-on sur les "contrats obsèques" ?

J-PS : S'agissant des contrats obsèques, je me bats et je continuerai de me battre pour que la législation – que je me suis évertué à faire évoluer au cours des dernières années – soit respectée. Je suis, en particulier, à l'origine de l'article de loi qui dispose que "toute clause d'un contrat prévoyant des prestations d'obsèques à l'avance sans que le contenu détaillé et personnalisé de ces prestations soit défini est réputée non écrite". Il s'agit d'une disposition très importante qui s'oppose à la "marchandisation de la mort".
Elle a pour effet que tout contrat de ce type doit être accompagné d'un devis, établi avec un opérateur funéraire, qui doit être "détaillé et personnalisé". Cela exclut donc les formules de contrats "packagés" qui sont malheureusement encore trop souvent proposés par des banques ou des compagnies d'assurance. Et je ne suis pas dupe des stratégies trompeuses de ceux qui cherchent, d'une manière ou d'une autre, à contourner la loi. Pour moi, les choses sont simples : la loi doit être appliquée, les pouvoirs publics doivent y veiller, et les violations de la loi doivent être sanctionnées.
J'ai été très étonné que, dans une réponse à une question orale que j'ai posée récemment, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics m'ait répondu : "Les services du ministère sont tout à fait disposés à mener un travail commun avec vous pour déterminer dans quelle mesure certaines offres "packagées" ne respecteraient pas les dispositions de la loi." Très franchement, j'ai été abasourdi par cette déclaration. Le phénomène des "contrats packagés" est si massif que je ne peux imaginer que le ministère compétent ne s'en soit pas rendu compte !
J'ajoute que la loi précise également que le contrat doit prévoir la possibilité pour le souscripteur de modifier la nature des obsèques, le contenu des prestations, l'opérateur ou le mandataire sans que cela entraîne

JE SUIS, EN PARTICULIER, À L'ORIGINE DE L'ARTICLE DE LOI QUI DISPOSE QUE "TOUTE CLAUSE D'UN CONTRAT PRÉVOYANT DES PRESTATIONS D'OBSÈQUES À L'AVANCE SANS QUE LE CONTENU DÉTAILLÉ ET PERSONNALISÉ DE CES PRESTATIONS SOIT DÉFINI EST RÉPUTÉE NON ÉCRITE".

la perception d'autres frais de gestion que ceux prévus par les conditions générales souscrites. Là encore, elle doit être strictement appliquée.

JE RÉFLÉCHIS À PRÉCISER LA LOI À CET ÉGARD, AINSI QUE LES SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE MANQUEMENT.

Enfin, il doit être clair que les organismes proposant des contrats obsèques doivent être totalement neutres quant au choix par les souscripteurs et leur famille de l'entreprise qui assurera les obsèques – ce qui n'est pas toujours le cas. Je réfléchis à préciser la loi à cet égard, ainsi que les sanctions applicables en cas de manquement. Mais il faut d'ores et déjà être vigilant ! Il en va, une fois encore, du respect des personnes, des familles et de leurs droits.

CM : Pourquoi vous êtes-vous battu pour les "devis-modèles" ?

J-PS : Sur les devis-modèles, c'est une bataille qui dure depuis 1992. Je voulais les inscrire dans la loi de 1993. On m'a expliqué alors que c'était d'ordre réglementaire. Mais j'ai eu tort de souscrire à cette affirmation. Il m'a fallu, en effet, attendre d'être sénateur pour pouvoir les inscrire enfin dans la loi de 2008 (que nous avons dû, en outre, modifier ultérieurement) afin que ces devis-modèles deviennent effectifs.
La question est simple. Elle concerne toutes les familles. Toutes les entreprises de pompes funèbres vous proposent des devis. Mais, concrètement, personne ne peut, à la suite du décès d'un être cher, aller consulter cinq ou six devis de 40 pages, écrits en petits caractères et, de surcroît, incomparables les uns avec les autres…
Ce que la loi prévoit désormais, c'est que toutes les entreprises habilitées doivent déposer chaque année dans un certain nombre de mairies un devis établi selon le modèle établi par un arrêté qui a été publié par le ministère de l'Intérieur. Ainsi, l'entreprise doit annoncer un prix, qu'elle s'engage à respecter, pour chacune des prestations qui est précisément définie par ce décret – si bien que les offres sont strictement comparables.
L'objectif de ce dispositif est de mettre en œuvre une totale transparence quant aux prix. Il est de faciliter l'information des familles. J'ai souvent dit que, dans ces débats, le seul "lobby" qui m'importe, ce sont les familles éprouvées, donc vulnérables. J'ai très souvent dit aux opérateurs funéraires qu'ils avaient tout intérêt à jouer pleinement, et sans restriction, la carte de la transparence. Je leur ai souvent précisé qu'ils pouvaient bien entendu – ils le savent – proposer toute autre formule et tout autre ensemble de prestations que celles mentionnées dans le devis-modèle. Mais le devis-modèle, ils doivent s'y tenir et le respecter.

… LES MAIRES DOIVENT, EN VERTU DE LA LOI, METTRE CES DEVIS-MODÈLES À LA DISPOSITION DES HABITANTS – LE PLUS SIMPLE EST NATURELLEMENT DE LES PUBLIER SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE, CE QUI PERMET UNE CONSULTATION RAPIDE ET FACILE PAR LES HABITANTS.

J'ajoute que les maires doivent, en vertu de la loi, mettre ces devis-modèles à la disposition des habitants – le plus simple est naturellement de les publier sur le site Internet de la commune, ce qui permet une consultation rapide et facile par les habitants. Il faut bien sûr que, là encore, la loi soit appliquée. C'est un combat permanent. Et je ne manque pas de saisir régulièrement les gouvernements de cette question.

CM : Pourquoi la proposition de loi sur les "funérailles républicaines" n'a-t-elle pas été adoptée au Sénat ?

J-PS : Déposée par le groupe socialiste, la proposition de loi sur les "funérailles républicaines" a été adoptée par l'Assemblée nationale. Je regrette vivement que la majorité du Sénat ait refusé de l'adopter lorsqu'elle est venue devant cette assemblée en décembre dernier. Son objet était simple : permettre, lorsqu'une inhumation ou une crémation donne lieu à une cérémonie civile, que celle-ci puisse se dérouler dans une salle communale qui serait mise à disposition gratuitement. Cela se fait déjà dans nombre de communes. Et il me paraît vraiment justifié qu'une telle cérémonie puisse avoir lieu dans de bonnes conditions – ce qui n'est pas toujours le cas, loin s'en faut, lorsqu'elle a lieu dans les cimetières.

SON OBJET ÉTAIT SIMPLE : PERMETTRE, LORSQU'UNE INHUMATION OU UNE CRÉMATION DONNE LIEU À UNE CÉRÉMONIE CIVILE, QUE CELLE-CI PUISSE SE DÉROULER DANS UNE SALLE COMMUNALE…

Ce que je regrette vraiment, c'est que la majorité du Sénat ait même refusé de voter un texte amendé prévoyant que les conseils municipaux statueraient sur les conditions de mise à disposition de la salle municipale – afin de répondre à l'argument selon lequel cette disposition se traduirait par un coût pour la commune. En réalité, nous nous sommes heurtés à une totale fin de non-recevoir.
Mais ne baissons pas les bras. Il faudra continuer de se battre pour faire adopter cette juste proposition.

Maud Batut

Crémation Magazine n° 09 / Janvier 2019

Conseil National Des Operations Funéraires (CNOF) Des travaux intenses... et fructueux !

Cette instance consultative ministérielle, où la Fédération Française de Crémation (FFC) est représentée par Frédérique Plaisant et moi-même, s'est réunie en séance plénière le jeudi 6 décembre dernier.

Jo Le Lamer.

Présidée par M. Delsol, directeur général à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), elle avait plusieurs points à l'ordre du jour, parmi lesquels :

1 - l'anniversaire (10 ans) de la loi du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;

2 - un point d'étape sur l'avancée des groupes de travail mis en place au sein du CNOF ;

3 - un point sur les textes réglementaires en cours d'établissement ou de validation.

■ I - Les 10 ans de la loi " Sueur " du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire

À cette occasion, était invité le sénateur Jean-Pierre Sueur. Dans son intervention, celui-ci a tout d'abord rappelé la création du CNOF en 1993, lorsqu'il était secrétaire d'État aux Collectivités locales, et la publication, la même année, de la loi mettant fin au monopole dans le domaine du funéraire et instaurant la concurrence, toujours dans le cadre du service public.

C'est suite au bilan d'application de cette loi, en 2003, que plusieurs rapports parlementaires ont été produits sur le sujet, dont celui co-écrit par Jean-Pierre Sueur et Jean-Noël Lecerf, sénateur du Nord, rapport qui a largement "inspiré" la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, tout d'abord votée en première lecture par le Sénat… en 2006.

Jean-Pierre Sueur a ensuite donné son point de vue sur l'application de cette loi, dix ans après sa promulgation. Plusieurs points restent encore à finaliser, malgré plusieurs textes d'application sortis depuis :

- le prix des obsèques et les devis-types insuffisamment utilisés et publiés dans les communes ;
- les contrats-obsèques, pour lesquels une clarification, une "labellisation", est nécessaire : "Tout contrat-obsèques ne comprenant pas une description détaillée des prestations n'en est pas un." De même pour les contrats dits "packagés" ;
- le fichier national des contrats-obsèques, mentionné dans l'art. 9 de la loi, mais insuffisamment appliqué et de manière restrictive ;
- le chapitre sur les cimetières : compte tenu de la progression importante de la crémation, ce volet a besoin d'être approfondi.

La parole ayant été donnée à la salle, plusieurs questions lui ont été posées, notamment sur la dispersion des cendres (qui est loin de faire l'unanimité, car insuffisamment "encadrée") et sur les contrats-obsèques.

PLUSIEURS POINTS RESTENT ENCORE À FINALISER, MALGRÉ PLUSIEURS TEXTES D'APPLICATION SORTIS…

■ II - Point d'étape sur l'avancée des groupes de travail mis en place au sein du CNOF

Ces groupes de travail, impulsés et coordonnés par le Bureau des services locaux de la DGCL, se sont réunis plusieurs fois en 2018. Ils sont les suivants :

- GT 1 - les techniques de soins de conservation,
- GT 2 - sur la numérisation et la dématérialisation,
- GT 3 et 5 - nouveaux modes de sépulture et dimensions des équipements funéraires,
- GT 4 - formation et qualifications professionnelles.

Après un état des lieux et des débats internes, chaque groupe est passé à une phase rédactionnelle. Déjà, a été publiée en 2018, par le ministère de la Santé, une fiche d'information, à destination du grand public, sur les soins de conservation (fiche diffusée par la FFC dans le n° 05 de CRÉMATION Magazine et sur son site Internet).

De même, suite aux travaux des groupes 3 et 5, fusionnés, un guide de recommandations relatif aux urnes funéraires et aux sites cinéraires vient d'être approuvé par le CNOF le 6 décembre dernier. Il vient d'être mis en ligne par le ministère de tutelle (ministère de la Cohésion des territoires). Il est aussi disponible auprès de la FFC et de son réseau d'Associations, auxquelles il vient d'être diffusé, ainsi que sur son site Internet. Il donne des informations précises et répond à des questions que se posent souvent les familles, les services d'état civil des communes, voire les opérateurs funéraires. Exemple pour les urnes : leur transport, la destination des cendres, l'inhumation dans le "vide sanitaire" d'une concession funéraire, leurs dimensions, leur biodégradabilité, la dispersion des cendres en mer, voire en avion…).

A également été approuvé le 6 décembre, à l'unanimité, sur proposition du GT n° 2 (numérisation et dématérialisation), un formulaire unique CERFA de déclaration des actes

consécutifs au décès, transmis numériquement par l'opérateur funéraire concerné aux services municipaux. Ce formulaire sera mis en œuvre cette année.
Les travaux des groupes se poursuivront cette année, voire en 2020. Ainsi, le GT 3 + 5 (fusionnés) va traiter des cérémonies civiles, de la crémation et des crématoriums, des cimetières, avant d'aborder les nouveaux procédés, actuellement étudiés, voire expérimentés, dans plusieurs pays étrangers (résomation, aquamation, humusation…).

■ III - Information sur les textes réglementaires en cours d'établissement ou de validation

- L'arrêté d'application (très attendu) du décret 2018-966 du 8 novembre sur les cercueils et les normes à respecter pour ces derniers (arrêté du 20 décembre 2018, publié au JO du 30 décembre 2018).
- Un projet de décret et un arrêté, visant à revoir la réglementation des crématoriums (qui pourraient être traités comme des installations classées, ce qui soulève nombre de questions) sont à l'étude.
- Un projet de décret, également en préparation, portant sur les possibilités, les conditions et les modalités de réouverture des cercueils en zinc.

■ IV - Autres informations recueillies

- L'accord franco-belge sur le transport des corps par voie terrestre devrait être paraphé très rapidement.
- Suite à une enquête diligentée par les Agences Régionales de Santé (ARS) et les préfectures, le taux de "non-conformités" dans les crématoriums en service (ou en projet "avancé"), pour la mise aux normes concernant les rejets des cheminées (arrêté de janvier 2010, applicable au plus tard au 1er février 2018), est de 5 % (pour un retour d'information portant sur 200 crématoriums), soit 10 crématoriums en service (qui, de ce fait, sont sous le coup d'une fermeture administrative).

Conclusion

Beaucoup de travail réalisé… et à réaliser, une présence utile et nécessaire de la FFC dans ces groupes, pour :
- que la place désormais prise par la crémation dans notre pays soit davantage prise en compte (ainsi dans les cimetières : les espaces dédiés – les réglements…) ;
- défendre nos points de vue (notamment vis-à-vis de certains participants, réticents, voire opposés à la crémation, ou à une liberté comme celle de la dispersion des cendres en pleine nature, que d'aucuns voudraient bien voir davantage "encadrée", voire interdite).

Jo Le Lamer

UN PROJET DE DÉCRET, ÉGALEMENT EN PRÉPARATION, PORTANT SUR LES POSSIBILITÉS, LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE RÉOUVERTURE DES CERCUEILS EN ZINC.

Réaction de la FFC aux propos de Jean-Pierre Sueur

Tout d'abord, il convient de reconnaître et saluer le travail engagé depuis des années par Jean-Pierre Sueur sur la thématique du funéraire, car peu d'élus s'intéressent à cette question et beaucoup pensent qu'elle relève de la seule compétence du privé, sans se soucier des conséquences pour les familles.

Il faut souligner que Jean-Pierre Sueur prend publiquement position contre le manque de transparence des contrats obsèques. Il demande davantage de contrôles et de sanctions, mais, face au puissant lobby des assurances et banques, il n'est pas entendu.
Depuis longtemps le mouvement crématiste s'offusque de pratiques commerciales alléchantes, mais parfois trompeuses. Certes, c'est le libre choix de chacun, mais faut-il encore qu'il soit éclairé et ne génère pas de surprises au moment de la facture.
Et, aujourd'hui, qui parle des contrats souscrits et non réclamés ? Quelle valorisation financière pour les souscripteurs ? Le fichier national tant réclamé, et pourtant dans la loi de 2008, commence à se mettre en place, mais les conditions liées à son fonctionnement ne permettront pas une plus grande fluidité des fonds.
Pendant ce temps, les prix des funérailles augmentent, le nombre des contrats souscrits augmente lui aussi, cherchez l'erreur. Il serait intéressant d'étudier le prix moyen des funérailles par rapport à celui des contrats souscrits…
Ce qui importe à la Fédération Française de Crémation (FFC), c'est le respect de la volonté des défunts, mais aussi la protection des familles, qu'aucun organisme officiel aujourd'hui n'assure. Et si l'État nous habilitait à le faire ?

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC

Nota :
Une précision de notre part sur le point 4 de l'interview de Jean-Pierre Sueur : "funérailles républicaines" quand il parle de "permettre, lorsqu'une inhumation ou une crémation donne lieu à une cérémonie civile" qu'une salle communale soit mise à disposition gratuitement. En effet, cela vaut quand le crématorium est distant de 50, 60 voire 100 km, ce qui empêche beaucoup de personnes, notamment âgées, de s'y rendre pour la cérémonie. Cela vaut aussi en milieu urbain, quand les salles du crématorium sont insuffisantes et qu'il faut attendre plusieurs jours pour en avoir une (la cérémonie civile peut très bien se dérouler ailleurs qu'au crématorium). Question de respect, d'humanité…

Crémation Magazine n° 09 / Janvier 2019

"Fake news" : même la crémation n'y échappe pas !

Cet anglicisme venu d'outre-Atlantique a été soumis à la sagacité de la Commission d'enrichissement de la langue française, qui a tranché en octobre dernier, après plusieurs mois de discussions : "fake news" sera traduit par le terme "information fallacieuse" ou par le néologisme "infox", forgé à partir des mots "information" et "intoxication". Des traductions qui vont s'imposer à toutes les autorités administratives.

Mais revenons à la crémation. L'irruption dans le champ médiatique d'informations fausses, erronées ou incomplètes, concernant la crémation donne bien souvent une image négative de ce mode d'obsèques. Quand elles sont relatées par les médias, elles sont perçues comme étant la vérité "vraie".

Que nenni ! Nous autres, crématistes, à l'écoute ou à la lecture de certaines contre-vérités, sursautons, vérifions, alertons, nous insurgeons en nous appuyant sur les textes, même si l'on nous oppose Internet ; aujourd'hui y sont véhiculées sur la crémation des informations puisées ici ou là et utilisées comme preuves.

Récemment, plusieurs Associations Crématistes (AC) ont alerté la Fédération et transmis des articles parus dans des revues à grande diffusion et qui relataient des informations incomplètes voire erronées. Un courrier a été adressé à la rédaction de chacun de ces journaux pour obtenir un droit de réponse. Même si la Fédération sait qu'elle a peu de chances d'être entendue et écoutée, elle reste dans son rôle de lanceur d'alerte. La Fédération Française de Crémation (FFC) vous invite à poursuivre la démarche des AC Tarnaise, de Vendée et du Morbihan.

NOUS AUTRES, CRÉMATISTES, À L'ÉCOUTE OU À LA LECTURE DE CERTAINES CONTRE-VÉRITÉS, SURSAUTONS, VÉRIFIONS, ALERTONS, NOUS INSURGEONS…

LA FFC VOUS INVITE À POURSUIVRE LA DÉMARCHE DES AC TARNAISE, DE VENDÉE ET DU MORBIHAN.

Ci-après, quelques exemples que vous retrouverez sur le site Internet de la Fédération, et sur la page des Associations qui ont relayé l'information.

1- "Pleine Vie" de novembre 2018

Dans l'encart "Mes droits" de la rubrique intitulée : Chiffres pratiques, traitant du sujet "Inhumation/crémation, le coût des funérailles", vous annoncez "3 609 € : coût moyen d'une crémation, dont le cercueil, 720 € en moyenne et la redevance du crématorium de 313 à 950 € selon les communes".

Réponse de la FFC (extraits) : Vous donnez des chiffres qui ne reflètent pas la réalité des diverses prestations tarifées. Il aurait été "opportun" de préciser davantage les chiffres des diverses prestations qui conduisent au chiffre global de 3 609 €. S'agit-il uniquement des prestations obligatoires ? Nous nous permettons de rappeler que celles-ci ne concernent, pour une crémation, que la fourniture du cercueil et du "cendrier" qui est contenu dans l'urne funéraire, ainsi que le transport du cercueil jusqu'au crématorium. Toutes les autres prestations sont facultatives, même si elles sont proposées par les opérateurs funéraires : cérémonie, fleurs, urne, soins de thanatopraxie, avis dans la presse, ouverture d'un caveau… Alors, quelles prestations incluez-vous dans les 3 609 € pour une crémation ? Vous énoncez le chiffre d'un cercueil à 720 € en moyenne, alors que des cercueils de moindre coût existent.

2- "Le Télégramme" de Brest du 12 octobre 2018

Dans l'encart "Vos droits : funérailles – je veux éviter à mes enfants de payer", vous indiquez que le "coût moyen d'une crémation varie entre 2 670 et 4 190 € d'après la mutuelle des AC, seule mutuelle nationale spécialisée en prévoyance obsèques"…

Réponse de la FFC (extraits) : Cette affirmation est erronée : il n'existe plus à ce jour de mutuelle d'AC. En effet, si la MUTAC a bien été créée en 1973, par des militants crématistes désireux de proposer aux membres des associations crématistes une couverture de leurs frais d'obsèques dans un cadre solidaire, elle a été contrainte depuis quelques années de s'adapter aux aléas du marché concurrentiel de la prévoyance obsèques, à savoir

qu'au même titre que d'autres, elle s'occupe désormais de tous types d'obsèques.

Il est important de préciser cela, car la FFC, association de loi 1901, citoyenne, désintéressée et bénévole, composée de plus de 110 associations sur le territoire et regroupant plus de 30 000 adhérents, ne souhaite pas être assimilée à un organisme financier de prévoyance, et la lecture de votre article pourrait induire vos lecteurs en erreur.

3- "La lettre Conseils des notaires" nº 21 d'octobre 2018

Dans la rubrique "Vrai/Faux : vérités et idées fausses sur les obsèques", vous écrivez : "La dispersion des cendres est interdite dans les fleuves et rivières. En revanche, elle est autorisée en pleine mer après déclaration auprès du maire de la commune de départ du bateau."

Réponse de la FFC (extraits) : Cette information est à tout le moins incomplète, voire erronée. S'agissant des cours d'eau et des rivières sauvages, non aménagés, et sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, il y a lieu de considérer que la dispersion des cendres y est possible.

Quant à la dispersion des cendres en mer, elle peut revêtir deux formes ; soit l'urne est ouverte et vidée de son contenu au-dessus des flots, soit l'urne est immergée. Dans ce cas, il est vivement recommandé l'utilisation d'une urne biodégradable. Dans tous les cas, la dispersion doit être effectuée à plus de 300 mètres des côtes, à partir de la plus basse des marées basses (l'estran). En amont de cette dispersion, il convient de se rapprocher de la préfecture maritime compétente pour les formalités liées à la réglementation maritime, ou du maire pour les règles afférentes à la zone de police spéciale.

La "personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles" devra par ailleurs en effectuer, comme prévu par la loi, la déclaration en mairie du lieu de naissance du défunt, sur un registre tenu par la mairie.

Nicole Tavarès
Secrétaire adjointe de la FFC

Mino Montanari, une cérémonie crématiste très applaudie

Mino Montanari n'est plus. Sans doute son nom n'évoquera-t-il pas grand-chose à la plus grande partie d'entre nous. C'était un homme à la double nationalité, italienne et française, qui vivait en France depuis 1976 et à Louhans (Saône-et-Loire) depuis 1999. Il avait décidé d'y finir ses jours. Il n'en avait pas renié sa patrie pour autant.

Né à Cavriago, près de Reggio Émilia, une grande ville de l'Émilie Romagne où est né Serge Reggiani, Mino, peintre de talent, exposait chaque année, depuis 1994, dans sa ville natale et dans sa région de cœur. Sa dernière exposition lui a coûté beaucoup d'énergie pour honorer le contrat qu'il s'était fixé depuis plusieurs années, occuper les cimaises comme celles, cette année, de l'écomusée de Pierre de Bresse et du musée des Beaux-Arts de Louhans, ainsi que celles de Cavriago et de Reggio.
Il a débuté sa vie d'artiste, dès son enfance, dans l'atelier de couture de son père qui ne voulait pas qu'il soit peintre, car "les peintres, ils crèvent de faim". À treize ans, son talent sera reconnu grâce à un dessin qu'il nomme "Crucifixion", qui sera publié dans toute l'Italie, sous forme de cartes postales. À l'époque, il apprend la peinture en cachette de son père à l'école du sculpteur et peintre Tonino Grassi.
Plus tard, avec sa femme Rosanna Anceschi, une couturière de talent elle aussi, ils fonderont à Rome leur atelier de stylistes de mode. De 1958 à 2018, il ne cessera de présenter ses œuvres en Italie, en France, mais aussi en Allemagne, à Paris au Grand Palais, à Rome, à Vérone… Mino a 40 ans quand il peint le tableau "Il circo vuoto", le cirque vide.
Prémonition ? Il n'y a rien au milieu de la piste. Aucun signe de vie ni de merveilleux, de magique. Tout ce qu'on peut attendre du cirque, le bruit, la musique, les rires, tout a disparu. Un petit garçon, les bras ballants, semble s'interroger sur le sens de cette absence alors qu'un enfant clown regarde notre monde avec des yeux bleus perçants. Il nous demande sans doute des comptes sur cette disparition de l'innocence.
Et puis est venu le dernier rendez-vous. En ce début décembre, au crématorium de Lons-le-Saunier, la famille est là, bien sûr, ses amis aussi, de France et d'Italie. Une cérémonie au cordeau ; Mino l'avait minutieusement réglée dans son testament crématiste déposé à l'AC Jura-Centre. Les intervenants y ont dit leur chagrin et leur joie, en italien et en français, d'avoir partagé un peu de la vie de cet artiste. Certaines de ses toiles décoraient les murs blancs de la salle de cérémonie. Musiques de circonstance, d'ici et de l'autre côté des Alpes, celles qu'il aimait. Une cérémonie comme on voudrait en voir plus souvent, une cérémonie tellement adaptée à l'événement que les participants l'ont applaudie. De mémoire de crématorium, on n'avait jamais vu ça…

Marie-Jo Gabet
Présidente de l'AC Jura-Centre

"Fonds de dotation de la FFC"

Par votre générosité, soutenez les actions de la FFC !

Ce "Fonds de dotation de la Fédération Française de Crémation (FFC)" a pour but de collecter des legs et des dons pour permettre à la FFC de poursuivre son action en faveur de la crémation, de son éthique et de la réflexion sociale dans le domaine de l'approche de la mort.

Cette source de financement philanthropique (c'est-à-dire qui améliore la condition matérielle et morale des hommes en agissant de manière désintéressée) garantira des bases financières solides pour notre mouvement crématiste.

Le "Fonds de dotation de la FFC" a été créé en 2014 et enregistré à la Préfecture de Paris le 27 novembre, puis est paru au Journal officiel le 13 décembre de cette même année.

Par vos dons(*) soutenez l'action de la FFC

(*) Toutes contributions bénéficient d'une déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (par exemple un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 €).

La FFC vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

Nous comptons sur votre collaboration.

Le "Fonds de dotation de la FFC" est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner ce Fonds, comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

Petit rappel : si vous avez déjà rédigé un testament patrimonial ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la FFC, il est important d'en modifier la clause bénéficiaire en indiquant : "Fonds de dotation de la FFC.

Vous souhaitez soutenir la Fédération Française de Crémation

FAIRE UN DON

Vos coordonnées

❏ Madame ❏ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Votre don

Je fais un don de : ..... euros par chèque à l'ordre de Fonds de dotation FFC et je l'adresse à :

Fonds de dotation de la FFC
50, rue Rodier - B.P. 411-09 - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 33 07

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

❏ par courrier ❏ par e-mail

Abonnement

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

CRÉMATION Magazine

La Terre aux Vivants
Une liberté, un choix, une volonté

BULLETIN D'ABONNEMENT

Ne concerne pas les adhérents déjà abonnés par leur association crématiste.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Courriel : .....

(Adresse courriel impérative pour tout abonnement numérique)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros papiers

- soit 12 € France (dont 0,25 € TVA À 2,10 %).

(Tarif T.T.C. frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros numériques

- soit 8 € France (dont 0,16 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : ❏ bancaire ❏ postal - N°. . . . . .

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

À retourner à :

GROUPE SLR Édition & Design
Parc Faraday - Bât. 1 - 1, avenue Christian Doppler -- 77700 Serris

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055
N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 64 82 02 20 - Fax. 01 64 82 02 35

Octobre 2018

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de Crémation Magazine. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.